

CHAPITRE VII

UTILISATION DES N'ZIMBU PAR LES INDIGENES

Ce travail aurait été incomplet s'il n'avait pas comporté un chapitre spécial dans lequel sont énumérés et résumés les usages et utilisations des coquillages *n'zimbu* par les Indigènes du Congo et de l'Angola et même d'une partie de l'Afrique Equatoriale française, du Moyen Congo.

Pour réunir la documentation sur ce sujet, j'ai dû parcourir une abondante littérature d'ouvrages, d'articles..., mais je n'ai pas la prétention d'avoir lu toutes les études qui font mention, plus ou moins longuement, des *n'zimbu*.

Néanmoins, je me suis vite rendu compte que si je me limitais à compulsier la littérature seulement, les données que je réunirais seraient forcément limitées et très incomplètes.

C'est pourquoi je me suis livré à une petite enquête, à laquelle ont bien voulu participer des Révérends Pères Missionnaires, de Hauts Fonctionnaires, des colons... C'est grâce à leur obligeance que ce chapitre a pu être écrit.

Que l'on ne s'y trompe cependant pas : je n'ai pas eu la prétention de rédiger une dissertation ethnographique sur les *n'zimbu*, pas plus que le chapitre précédent n'était une mise au point linguistique. Je ne suis pas qualifié pour le faire et laisserai à d'autres personnes le soin de l'écrire.

J'aurai à rappeler dans ce chapitre des notions que j'ai déjà exposées dans les chapitres précédents et je m'excuse à l'avance des répétitions.

Pour avoir été d'une utilisation beaucoup moins étendue que celle des *caurries* et que celle, beaucoup plus ancienne, des ceintures et colliers en rondelles découpées dans des tests d'*Achatina* type « *musanga* » ou « *quiranda de Dongo* », l'usage des *n'zimbu* fut cependant et est resté assez répandu.

On peut classer l'utilisation des *n'zimbu*, comme d'ailleurs des autres coquillages-monnaie, en deux catégories principales :

1. l'utilisation comme monnaie proprement dite;
2. l'usage comme parures, ornements ou amulettes.

Ces deux utilisations distinctes sont cependant liées l'une à l'autre. Elles sont en effet distinctes, car d'autres coquillages marins qui ne réunissent pas les conditions nécessaires à leur emploi comme monnaie d'échange, ont cependant été employés parfois comme ornements par les populations de l'intérieur. Je n'en citerai, comme exemple, que celui que j'ai déjà signalé par ailleurs : une statuette Bateke des environs de Léopoldville portant une coquille de lamelli-branche marin : *Cardium (Rinocardium) ringens*. D'autres exemples pourraient facilement être cités.

D'autre part, il est évident que les deux usages sont liés, car il est une valeur : des coquillages qui servent de monnaie d'échange. On évoque la coutume que nous avons d'utiliser des bijoux en or, en argent, et même de confectionner bracelets, broches, avec des pièces de monnaie...

Ces considérations n'impliquent pas forcément que l'un usage ait précédé l'autre.

Remarquons que dans certaines régions où l'usage des *n'zimbu* au point de vue monnaie a été complètement abandonné, totalement même, ces coquillages servent encore parfois au point de vue ornements. C'est là du reste une remarque générale qui peut également s'appliquer à d'autres monnaies d'échange, comme les *cauries*, les ceintures de rondelles d'Achatines, les *Conus*...

Enfin l'usage ancien des *n'zimbu* comme monnaie chez certaines populations peut ne plus se déceler que par la tradition, ou par l'utilisation du terme *n'zimbu*, qui, par extension, désigne des perles de traite, des *cauries*, ou par généralisation, la monnaie, l'argent, ou encore les funérailles, sans doute par suite de l'usage d'enterrer les *n'zimbu* avec les défunts...

Avant de décrire les usages des *n'zimbu* chez les différentes populations, je ferai encore remarquer que ces coquillages-monnaie constituent pour nos Indigènes une propriété *personnelle* et non une propriété du clan, comme un palmier, un champ, une plantation de manioc. Ceci explique que beaucoup d'indigènes enterrent les *n'zimbu* avec leurs possesseurs.

1. — Populations du Bas-Congo.

J'ai déjà exposé que les Ba Kongo occidentaux Ba Woyo, Ba Nzali... avaient probablement connu les *Olivancillaria nana*, mais que les coquillages-monnaie avaient été abandonnés au profit des perles

de traite, qui servaient de nouvelle monnaie d'échange. Le terme *n'zimbu* fut étendu aux perles. Le même phénomène s'est passé chez les Ba Vili d'A.É.F., et nous en trouverons confirmation dans le paragraphe consacré à ces populations.

Grâce à l'obligeance de Mr. PAQUET, Commissaire de District du Bas-Congo, j'ai pu disposer de renseignements relatifs à l'utilisation des *n'zimbu* dans le Bas Fleuve.

Je reproduis une note de Mr. l'Administrateur Territorial A. VERSTRAETE de Boma, note que m'a transmise Mr. PAQUET :

« L'usage des coquillages « *n'zimbu* » s'étendait aux habitants de Cabinda (Angola) et des Ba Kongo (groupe des Mayolongo); ce coquillage, primitivement destiné à servir de monnaie d'échange, perdit peu à peu sa signification monétaire pour acquérir une valeur de fétiche, porte-bonheur.

Son usage primitif se trouve dans la phrase « *n'zimbu ya bika bakulu* » ou argent laissé par les ancêtres; cette phrase s'applique aux fils des esclaves qui étaient appelés « *bana ba n'zimbu* » ou enfants de l'argent. Le *n'zimbu* devint ensuite synonyme de prospérité et d'abondance. Le *n'zimbu* était conservé dans une bouteille ou autre récipient rempli de sable où le mollusque proliférait; par analogie, la femme portait un *n'zimbu* en collier afin d'avoir une nombreuse progéniture. Des dessins figurant le coquillage *n'zimbu* se retrouvent sur les couvercles de casseroles indigènes. Lors du mariage, le premier repas du mari était présenté dans une casserole portant des dessins du *n'zimbu* sur le couvercle; le *n'zimbu* devenait ainsi le témoin du paiement de la dot ».

Ces renseignements sont très intéressants, et appellent plusieurs remarques. La légende du *n'zimbu* qui proliférait dans une bouteille est sans doute une survivance du temps où l'on comptait les *n'zimbu* par petits paniers ou par bouteilles. D'autre part, l'indication de la figuration des *n'zimbu* sur les couvercles de casseroles est extrêmement précieuse, car c'est le seul indice, à ma connaissance, de représentation des *n'zimbu*, à condition qu'il ne se soit pas produit de confusion entre *n'zimbu* et *cauries*, car les *cauries* sont abondamment représentés sur les couvercles comme sur les autres objets indigènes des Ba Woyo, objets qui présentent un caractère très artistique : manches de chasse-mouches, statuettes, pipes...

Je n'ai trouvé aucun renseignement certain concernant l'emploi des *n'zimbu* au Mayumbe. Voici par exemple ce qu'écrit DELEVAL dans son étude déjà citée : « Les Tribus Kasati au Mayumbe » : les anciennes monnaies consistaient en tissus grossiers nommés « *bongo* », ils ne sont plus employés que dans le Nord-Est et pour le paiement de certains féticheurs.

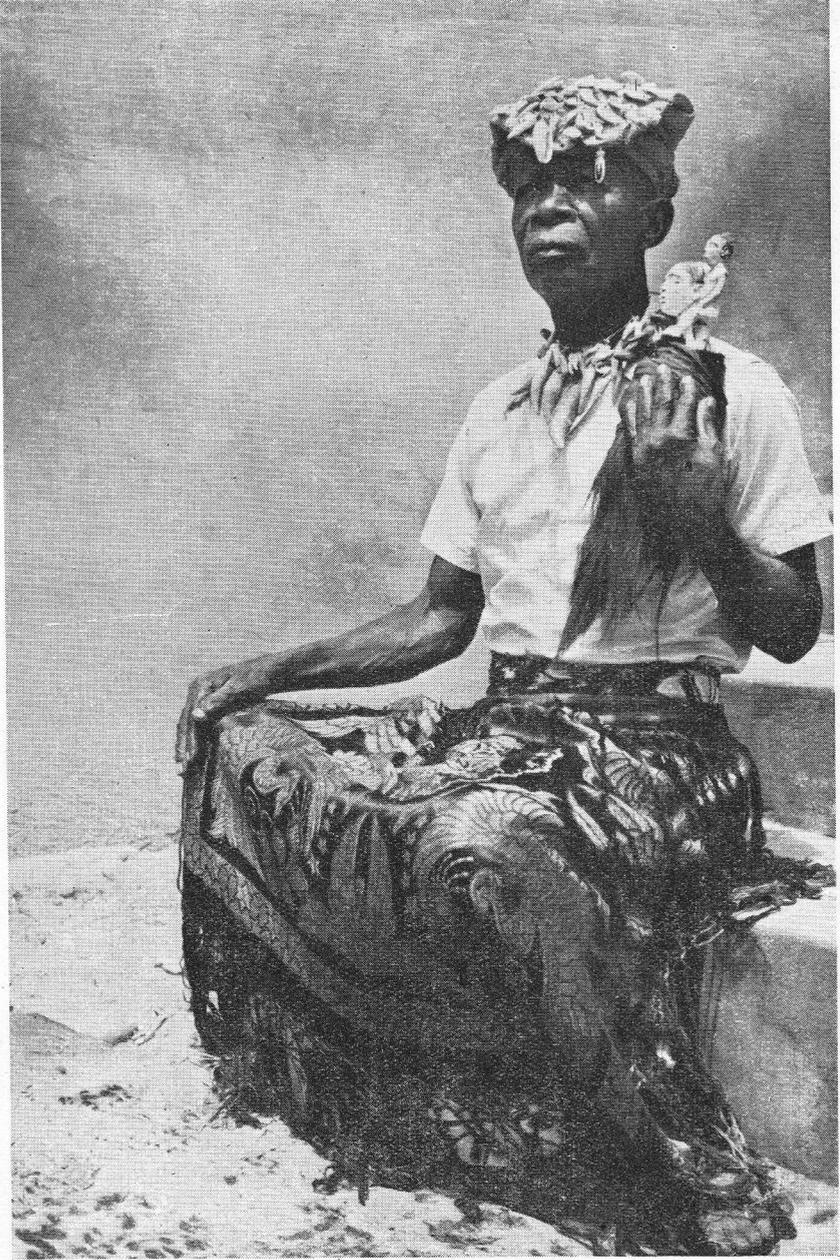


Fig. 70.

Le *bongo* a été remplacé par des pièces de tissus légers d'importation européenne, l'unité étant la *cortade* (mesure portugaise). Il existe des pièces de 5, 10, 22, 40, 50 et 100 cortades. Ces monnaies ont cours dans toute la région comprise au Nord du fleuve jusqu'à la limite de l'ancien district des Cataractes. Elles tendent à disparaître et sont remplacées par des monnaies d'argent ».

Nous avons déjà vu que le *lubongo* (pl. *bongo*), tissu en raphia, constituait également une monnaie d'échange très employée dans le Bas-Congo. Par extension le mot *bongo* signifie l'argent.

On ne trouve pas non plus de renseignements sur l'usage des *n'zimbu* dans les divers ouvrages du R. P. BITREMIEUX.

Grâce à l'enquête qu'a bien voulu mener M. PAQUET, je puis disposer de renseignements obtenus par Mr. GYSENBERGS, Administrateur Territorial à Tshela :

« 1°) Les Makaba et les Tsundi connaissent également ces coquillages «sinestrogryres» (sic) de couleur ivoire avec nuances brunâtres et troués naturellement au sommet. La possession de ces coquillages était un signe de richesse. Ils s'achetaient en Angola en échange d'esclaves.

La première femme d'un chef avait seule le droit de porter des colliers faits de *bazimbu*. Plus les *bazimbu* étaient nombreux, plus cette femme avait droit aux égards et au respect. Ces colliers de *bazimbu* étaient également portés par les Chefs.

2°) De la région de Maduda j'obtiens les renseignements suivants :

Il y a plusieurs espèces de *bazimbu* :

N'zimbu : coquillage simple et petit;

Makadanu : idem mais de couleur rouge foncée;

Bongo sinkinza : coquillage simple et grand;

Vuidi ou *Lubongo* : coquillages portés en colliers par les chefs.

Ces coquillages étaient transmis en héritage d'oncle maternel à neveu.

Ils étaient aussi employés en justice : par exemple, lorsqu'on ne pouvait obtenir un aveu d'un voleur présumé, on menaçait ce dernier de lui toucher les yeux avec le *n'zimbu* du chef. En cas de culpabilité les yeux devaient se fermer et l'inculpé devenir aveugle ».

Il me paraît probable que ces *n'zimbu*, que les informateurs de Mr. l'Administrateur GYSENBERGS appelaient par erreur des *bazimbu*,

Fig. 70. — PEDRO DIAMANTE, Chef administratif (Chef de Secteur), des Ba Woyo du littoral du Congo belge, Makaya-Vista.

Il porte notamment un chapeau en fibres d'ananas orné de griffes de léopard et de coquillages, parmi lesquels on distingue des *Oliva*.

(Photo A. DA CRUZ - *Congopresse*, C.I.D.).

étaient des *cauries*. Le fait qu'il est mentionné qu'ils étaient troués au sommet, le rapprochement avec l'œil, me paraît significatif, bien que les indigènes mentionnent qu'ils provenaient de l'Angola. Une autre extension de la signification primitive d'un mot est offert par l'usage du mot *lubongo*, *bongo* pour désigner des coquillages-monnaie, alors que ce terme signifie primitivement — nous l'avons vu — un tissu de raphia-monnaie.

Une autre note de Mr. l'Administrateur Territorial GYSENBERGS, transmise également par Mr. le Commissaire PAQUET, nous donne des renseignements supplémentaires : Le « *n'zimbu* » est très connu par les Ba Sundi sous deux aspects :

1°) le *luzimbu* est une espèce de perle importée autrefois de Cabinda. Il est employé en cas de vol, adultère, et meurtre. Pour faire avouer l'accusé, le *Nganga Kisi* (sorcier) met une perle dans l'œil de l'homme qui est soupçonné d'avoir commis l'infraction. S'il est vraiment coupable, cette perle, sous la force magique des paroles du *Nganga Kisi*, doit rentrer dans l'œil; s'il n'est pas coupable cette perle tombera.

Paroles de *Nganga Kisi* :

Te vonda, nge kuandi didi Tsusu'ama luzimbu buna kota, tikasi-diako buna totuka luzimbu.

(= Si vous avez volé cette poule, cette perle entrera, si vous n'avez pas volé, cette perle tombera).

Note : *Te vonda* = terme secret de *Nganga Kisi* - intraduisible.

2°) *n'zimbu* - *zinzimbu* : perles avec lesquelles on fait une ceinture. Rôle : conserver la vie.

Emploi : Une femme enceinte lie ces perles autour du ventre pour protéger la vie de l'enfant qu'elle porte. Quand l'enfant est né, la mère met les *zinzimbu* à l'enfant qui les porte jusqu'à l'âge d'environ 8 ans .

De la première partie de cette intéressante note il semble résulter que des perles de fabrication européenne et introduites par les factoreries de la côte aient remplacé des *cauries*. L'épreuve de l'œil est bien une pratique qui fait songer aux *Cypraea*.

Peut-on déduire de la suite de cette note que les populations du Mayumbe, Ba Yombe, Ba Sundi aient connu les *Olivancillaria nana*? Le mot *n'zimbu* avec son curieux pluriel *zinzimbu* utilisé couramment au Mayumbe, s'appliqua aux perles et ce sens lui fut donné à une époque à laquelle ces articles de traite en verroterie avaient déjà remplacé les coquillages.

Le R. P. VAN WING dit d'ailleurs dans ses « Etudes Bakongo », que les régions du Haut Shiloango et du Kwilu Niari avaient été fort

peu connues au XVI^e et XVII^e siècle. Seule la route des caravanes entre Loango (Loango des Vili, au N. de Pointe Noire, près de la « Pointe Indienne ») et le pays des Ba Teke était fréquentée.

Le Mayumbe, qui était en dehors des routes, était pour ainsi dire inconnu (95).

Il est donc probable que ces peuplades du Mayumbe n'ont jamais connu les *Olivancillaria nana*, mais seulement les objets, *cauries* et perles qui les remplacèrent.

D'ailleurs la substitution se fit très anciennement à la côte également, en rapport avec le refus du vassalage au MANI CONGO, par les petits rois de la rive droite du Zaire. Ajoutons que les relations se faisaient de la côte au Mayumbe, que la traversée du fleuve ou la route inverse de l'Est vers le Mayumbe étaient très difficiles, sinon impossibles.

Il n'est pas nécessaire d'insister beaucoup sur la connaissance des *n'zimbu* par les Ba Kongo orientaux. La plupart des renseignements et des indications que j'ai donnés dans les chapitres précédents sur les valeurs, sur l'Histoire, sur les variations des cours des *n'zimbu* se rapportent à M'Banza Congo (= San Salvador), capitale du Roi de Congo.

Voici quelques données supplémentaires au sujet des Ba Ntandu : Le Révérend Père VAN WING, dans ses « Etudes Bakongo », écrit que le numéraire était constitué par des « *cauries* » et sous ce terme il désigne les *n'zimbu*. Il cite de même que « celui qui sera cause de rixes payera 2 porcs et 10.000 *cauries* ».

Le nom de la dot était *n'zimbu zi longo* et *n'zimbu zi mbambu* signifie pour un commerçant indigène l'argent gagné, qui est employé comme fonds de roulement (région de Kisantu). Je renvoie pour la même région aux renseignements que j'ai extraits du Dictionnaire du R. P. BUTAYE S. J.

En 1894. E. SLOSSE rapporte que les colliers de perles qui ont remplacé les *Olivancillaria nana* se nomment « *sanga zimbu* ». Dix, formaient un *kulazi* (région de Tumba — renseignements inédits du Musée Royal du Congo).

A MAHIEU, dans l'*Expansion belge* de 1929, rapporte également qu'aux Cataractes un collier de perles bleues hexagonales s'appelle *n'zimbu*.

Nombreuses étaient les pratiques fétichistes faites par les sorciers

(95) J'ai cependant eu l'occasion de voir une ancienne cloche européenne du XVII^e siècle avec une inscription flamande, dans un petit village des environs de M'Vouti (Mayumbe français) en 1938. Je n'ai malheureusement pas pu obtenir cet intéressant objet.

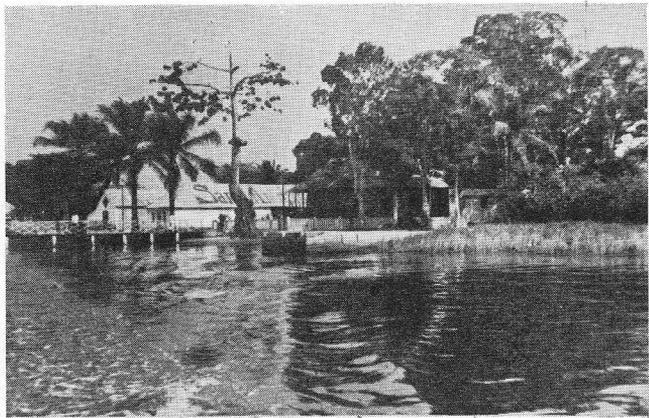
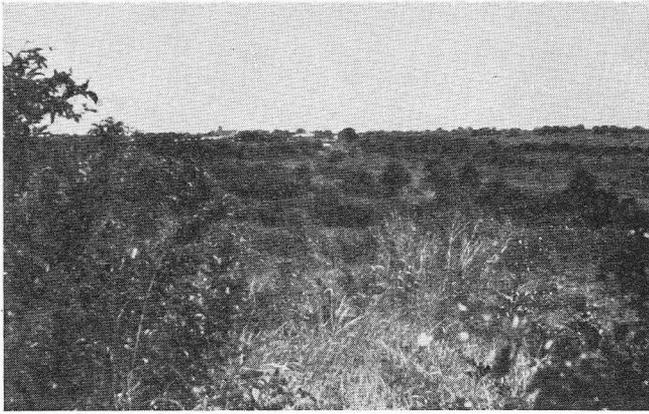


Fig. 70 bis. — Saint Antoine de Zaïre.

En haut: site de l'ancienne mission de Pinda, fondée à la suite du voyage de Mgr. CARRIE, par le R. P. DUPARQUET, et occupée un moment par le R. P. VISSEQ. On sait que ce Missionnaire dut fuir, devant l'hostilité des Ba Selonghe de Soyo et se réfugia à Kinlao.

Sur l'autre versant de la petite vallée, bâtiments de la Mission actuelle.

En bas: Sazaïre actuel.

(Photos FERNANDÈS, *Serviços geologicos*).

Ba Kongo (« *Nganga* ») dans lesquelles intervenaient les *n'zimbu*. Citons en exemple celles réservées à la première sortie de l'enfant.

Les pratiques des Ba Kongo orientaux, à cette occasion, sont décrites en détail par le R. P. VAN WING dans le premier volume de ses « *Etudes Bakongo* » (1921). Je les résumerai d'après ce savant.

Ce jour s'appelle « *tukisa muana* ». Un ou deux mois après la naissance de l'enfant, le père prépare un grand festin et convoque les parents qui apportent également chacun des cadeaux (« *mafundu* »). Un jour, (« *nsona* » généralement), le sorcier s'amène et après diverses cérémonies fait préparer en silence par ses aides 9 pots contenant les mets du « *n'kisi* » (« *m'bima bi nlongo* ») : des souris (« *mpuku* »), des sauterelles (« *makondo* »), des grillons (« *nzenzi* »), de petites anguilles (« *nsomfi* »), de très petits poissons (« *makaki* »), un peu de porc et de chèvre, de la « soupe d'arachides », (« *mwamba nguba* »), des noix de palme (« *bisambu* ») et une poule préparée spécialement (« *kilambu* »).

Le père doit donner 9 *n'zimbu* (l'auteur écrit 9 *cauries*) et après diverses pratiques assez compliquées, la mère de l'enfant avale des boulettes de manioc trempées dans les aliments préparés (9 pots). On passe également de telles boulettes sur les lèvres de l'enfant. La femme, le père et le sorcier se partagent ensuite ce qui reste des mets. Les aides du sorcier vont manger une partie du manioc et de la poule aux environs du village ».

Le Sorcier dit alors au mari « *longila nsala, mono i ngyend'amo* » « Rangez dans le petit panier mes honoraires, afin que je puisse partir ».

Le mari met alors 9 *n'zimbu* dans chacun des 9 pots qui ont servi à préparer les mets du *nkisi* et les fait ranger dans le panier.

Pour lever l'interdiction de se couper les cheveux, ce que le sorcier fait en lui tenant un couteau au-dessus de la tête, la femme doit payer à celui-ci 9 *mitakos*. Pour pouvoir dépasser un croisement de chemins, la femme paye encore au sorcier, pour son intervention, 9 *mitakos*.

Enfin le père devait payer au sorcier ses honoraires (*kinganga*), qui s'élevaient à un montant de 3 à 9 pièces de 5 francs. Il est probable qu'anciennement, ce *kinganga* était payé en *n'zimbu* également. Sur ce, le sorcier s'en allait et le festin commençait.

Les données sur les valeurs des *n'zimbu* chez les Ba Ndibu sont plus rares.

J'ai pu voir dans les collections ethnographiques du Musée Royal

du Congo plusieurs statuettes provenant du Bas Congo, qui portaient enfermées dans une cavité avec d'autres charmes, des coquillages, qu'il ne me fut pas difficile d'identifier comme *Olivancillaria nana*.

2. — Environs de Léopoldville.

Nous avons vu que les Ba Teke des environs de Léopoldville avaient connu les *Olivancillaria nana*, comme en témoigne la présence du mot *nzi* en ki teke.

J'ai rappelé également que des *n'zimbu* étaient encore en vente actuellement au marché public de Léopoldville. J'ai reproduit à ce sujet une partie des renseignements qu'a bien voulu me recueillir M. CAPELLE, Administrateur de Territoire, Chef de Service de la Population Noire. Voici ce que M. CAPELLE écrit au sujet de l'emploi des *n'zimbu* : « Dans presque toutes les races du Congo, des personnes superstitieuses incorporent parmi les éléments de la ceinture, un ou deux *n'zimbu* dans lesquels elles ont introduit et enfermé hermétiquement des matières fétiches, qui servent à les protéger contre les maléfices. Une autre espèce de coquillages employés pour cette même raison sont les *n'djeki*. Nous avons vu que les *n'djeki* sont les Cauries ou *Cypraea moneta*.

Le Révérend Frère HENRI VAN MOORSEL, Professeur à l'École St. Joseph à Kinshasa-Léopoldville (Mission St. ANNE), religieux passionné de Préhistoire et d'Histoire du Congo, et qui a eu le mérite de créer à la Mission un petit Musée fort intéressant, a bien voulu se charger d'une petite enquête parmi ses élèves indigènes, provenant du milieu coutumier de Kingabwa. Je crois intéressant de citer une partie des réponses qu'ont faites ces jeunes indigènes, en respectant bien entendu le style :

MBANGISA LUC :

« Dans l'ancien temps on prenait les *n'zimbu* comme jeu. Avec cela on prenait des maisons, des enfants et parfois des femmes.

Maintenant le système de prendre les femmes, les maisons, les enfants étant éliminé, ce n'est que le système de l'argent qui reste. Avec ce jeu parfois se produisent des batailles parce que l'on peut devenir pauvre, à cause de ce jeu. Et un pauvre peut devenir riche. C'est pour cela que l'on dit : « Ne jouez pas le *n'zimbu* si vous n'êtes un homme de *n'zimbu*. Cela veut dire ne jouez pas le *n'zimbu* si vous n'avez pas assez de choses et de l'argent ».

Cette note fait en réalité allusion au jeu de « *n'djeki* » qui se joue avec quatre cauries usés sur la face supérieure. Il est exact que les

noirs sont tellement passionnés à ce jeu que l'Administration Territoriale a dû l'interdire. Plusieurs auteurs ont raconté que les indigènes y engageaient non seulement toute leur fortune, mais leur épouse et même leur propre personne et en cas de perte se considéraient comme esclaves.

SEKIA TIMOTHÉE :

« On rencontre souvent des *n'zimbu* chez plusieurs femmes congolaises. Plus souvent elles portent au cou pour la protection de leur corps et c'est nécessaire ».

MWAKA EDOUARD :

« 1. A la maison « ISTAD » on vend des colliers faits en *n'zimbu*.

2. D'autres femmes mettent aux hanches de leurs enfants 1 ou 2 ou 3 *n'zimbu*; cela signifie que en portant cela l'enfant va grandir rapidement.

3. L'histoire qu'on raconte chez nous :

Un jour un petit limaçon était parti en voyage. En route le soleil était accablant et il cherche de l'ombre. Tout à coup, il rencontre un « *n'zimbu* ». Mais il ne sait pas que c'est un abri. Il l'examine bien et voit un trou. Il essaie d'entrer et ça va. Le petit limaçon content prend le *n'zimbu* le met sur son dos et part. S'il pleut le petit limaçon rentre dans son *n'zimbu*.

A son retour, ses amis étaient contents de ce que leur ami avait une maisonnette. Eux aussi, sont partis chercher des *n'zimbu* ».

Voilà une fort pittoresque légende concernant l'origine des coquilles des Mollusques terrestres.

KASHAMA :

« D'autres personnes portent des *n'zimbu* au bras pour signe de la force du corps.

Parfois comme protection.

Parfois pour la richesse.

Pour que les démons ne lui voient pas.

Pour que toutes les personnes l'aiment ».

EBUNA FRANÇOIS :

« Il y a des petits enfants qui portent des *n'zimbu* dans leur hanche pour vite marcher; alors leurs parents percent le *n'zimbu* et mettent un fil.

Les indigènes enterrent le *n'zimbu*, avec d'autres choses devant la porte pour empêcher les sorciers d'entrer dans la maison ».

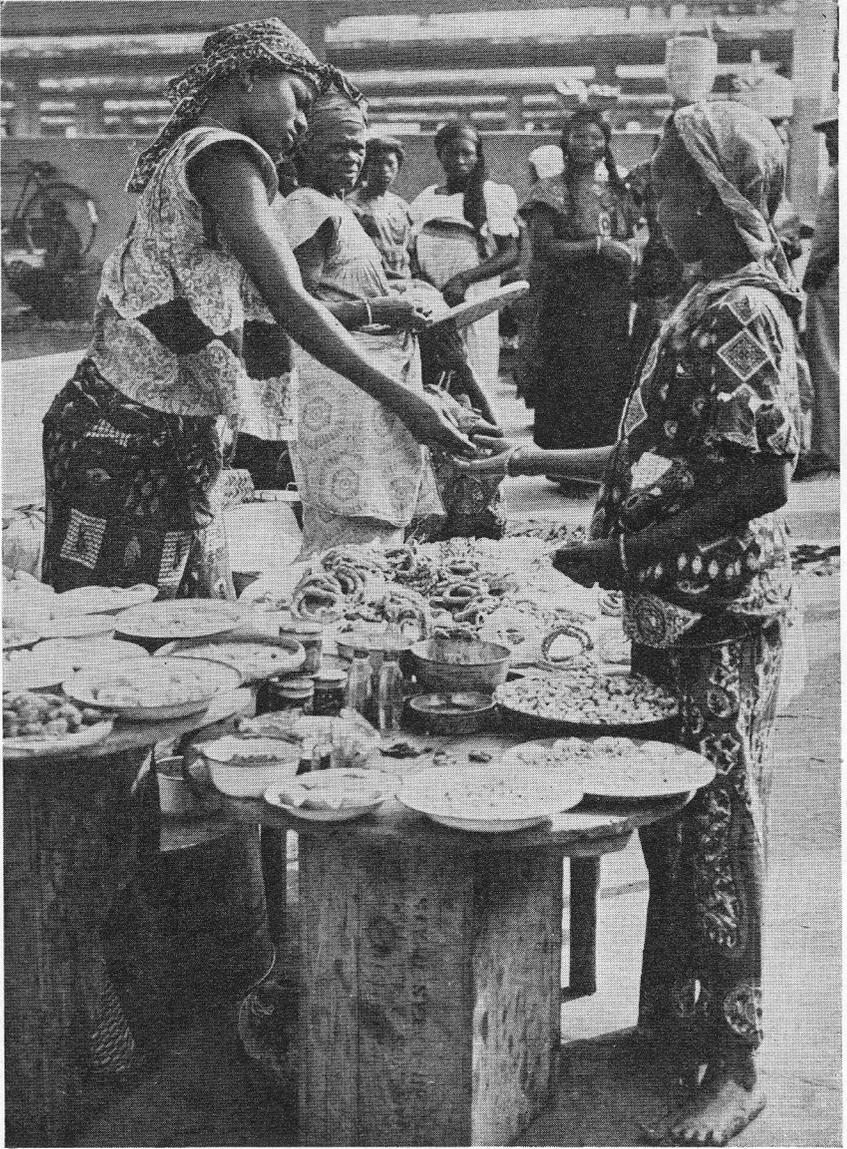


Fig. 71. — Au marché public de Léopoldville, une femme indigène du centre extracoutumier achète des *n'simbu* ou paie un achat au moyen de coquillage.
(Photo C. LAMOTTE, *Congopresse*, C.I.D.).

Cette note est fort intéressante car elle donne un procédé d'enfilage des *n'zimbu* et ensuite une utilisation dont je n'avais pas encore entendu parler.

MVUTU JOSEPH (1^{re} secondaire) :

« Dans certains villages le *n'zimbu* est un objet précieux. Ce ne sont que le Chef du village, sa femme, et ses enfants qui peuvent se vêtir de *n'zimbu*. Ils les mettent au cou, à la tête et parfois aux cheveux pour exprimer leur autorité.

Ainsi, si un étranger vient dans ce village et veut connaître leur chef, on lui dit : Si vous voyez quelqu'un qui est vêtu de *n'zimbu* au cou et à la tête, dites que c'est notre chef ou bien c'est la femme du chef ou ses enfants.

Dans ce village, si quelqu'un trouve des *n'zimbu* il les offre au chef, qui lui donne la récompense due à la quantité des *n'zimbu*. Voilà l'utilité de *n'zimbu* dans certains villages.

Dans d'autres villes encore, les *n'zimbu* s'emploient uniquement pendant les danses. Ce ne sont que les danseurs qui les portent au cou, aux pieds, aux avant-bras. Et pas à un autre. Seulement s'il y a une grande fête ».

NDONGA GASTON :

« Dans l'ancien temps, les femmes des chefs du village portaient des *n'zimbu* au cou, pour l'honneur ».

BAMONA JOSEPH :

« Le *n'zimbu* est une coquille que les indigènes emploient beaucoup. Les féticheurs les portent au cou et à la hanche. Parfois ils les mettent sous leur lit devant la porte de la clôture et devant le seuil de la maison pour la protection de leur corps contre le sorcier. Les chefs portaient les *n'zimbu* au cou en forme de chapelet.

N'zimbu était donc leur protecteur : lorsqu'une femme mettait un enfant au monde, on prenait beaucoup de *n'zimbu*, comme une chaîne on les mettait au cou de l'enfant, à la hanche, aux bras et aux pieds ».

FUMU DENIS :

« Quelques personnes placent les *n'zimbu* devant leur porte pour empêcher les sorciers de venir la nuit chez eux.

Dans d'autres villages on orne le tam-tam en l'entourant des *n'zimbu*.

Chez les Baloubas (Ba Luba) leur bâtonnet de danse est surmonté



Fig. 72.

de *n'zimbu*. Un proverbe sur les *n'zimbu* : Le *n'zimbu* est gagnable, mais le *n'zimbu* n'est pas gagnable. Cela veut dire que ceux qui jouent le jeu de *n'djeki* avec le *n'zimbu*, souvent ils gagnent, mais des fois ils perdent aussi ».

MAHILU CÉLESTIN :

« Le *n'zimbu* est un fétiche qui sert à protéger le corps des enfants et à les faire grandir.

Expression : Celui qui joue souvent au *n'zimbu*, vendra bientôt tout son nécessaire ».

KIBABU VALENTIN :

« 1. Avec le *n'zimbu* on joue le jeu de *zeke* (= *n'djeki*).

2. Les anciens achetaient des hommes et des animaux avec le *n'zimbu*.

3. Si une personne est aux mains d'un féticheur, pour qu'elle soit guérie on fait un casque couvert de *n'zimbu* avant qu'elle parte à sa maison ».

Une fois de plus il y a confusion entre *n'zimbu* et *cauries*.

MOPUNZI MAURICE :

« Expressions :

Du temps des ancêtres, lorsqu'ils luttèrent contre un autre pays, de leur bouche sortaient les paroles suivantes : *n'zimbu nkonga*. C'est un grand signe de persévérance, car l'homme sans persévérance ne vaut rien.

De plus ils avaient l'avantage de rencontrer les grandes troupes plus courageuses que les leurs, mais de leur foi et espérance ils prononçaient toujours les paroles *n'zimbu nkonga* qui les menaient parfois à des victoires inattendues.

De même ils disaient « *n'zimbu galaho* », qui signifie Dieu de *n'zimbu* et qui, par un bienfait divin, leur donnait et multipliait les *n'zimbu*. Parfois ils rêvaient que Dieu leur donnait un cadeau. Maintefois, qu'ils menaient des victoires. Ils adoraient Dieu sans le

Fig. 72. — Etal de marchande d'objets de coquetterie et de charmes, au marché indigène de Léopoldville.

A côté de graines, de produits divers, de colliers et bracelets de perles de traite très diverses, on distingue, à l'avant-plan, 2 plateaux de *cauries* (*Cypraca moneta*, avec *C. annulus?*, dont certains usés sur la face dorsale de manière à pouvoir servir aux jeux de « *n'djeki* »), et un plateau de *n'zimbu*.

(Photo LAMOTTE, *Congopresse*, C.I.D.).

savoir de même qu'ils disaient *n'zimbu mosalo lisanga libila* : Dieu veuille nous garder pendant cette lutte; nous donnerons nos *n'zimbu* pour un sacrifice ».

ZOLA JOSEPH :

« Les femmes sénégalaises mettent des *n'zimbu* à leur chevelure pour orner leur tête. Quand un enfant naît, elles attachent une corde avec un *n'zimbu* à la hanche pour protéger le bébé pour qu'il grandisse vite. Chaque Sénégalais porte une corde au cou avec laquelle on a attaché un *n'zimbu* pour chasser le Sorcier pour que les maladies ne les attaquent pas ».

KABANGU LAURENT RAPHAEL :

« On a toujours cru que après la mort d'un homme son esprit reste attaché aux siens (ses femmes, ses enfants ou ceux avec lesquels il vivait).

Pour se débarrasser de son esprit les vieilles mères viennent de très tôt matin chez les éprouvés. Ceux-ci sont baignés dans une même eau et au cours du bain on les frotte avec ces coquilles nommées *n'zimbu* en ki kongo.

Après le bain qui se fait en toute hâte on va déposer les coquilles que l'on croit cerner l'esprit sur une bifurcation. Celui qui marchera sur ces coquilles transmet l'esprit dans son corps. Peu de jours après il aura les pieds gonflés signe qu'il porte déjà en lui l'esprit ».

KIBANGARE RENÉ :

« 1°. Le *n'zimbu* était pour nos ancêtres un moyen pour reconnaître un coupable.

Exemple : Quand on soupçonnait une telle personne à volé. Alors on appelle un féticheur spécial « Possesseur du *n'zimbu* ». Rares étaient les « possesseurs du *n'zimbu* ». Celui-ci place trois fois le *n'zimbu* sur l'œil du soi-disant voleur. S'il n'est pas coupable le *n'zimbu* tombe sur le sol. Mais si c'est lui le coupable le *n'zimbu* pénètre dans le cerveau. Celui-ci ne saura sortir qu'après une cérémonie ou après avoir restitué la chose volée.

2°. Quand le bébé arrivé à l'âge voulu pour marcher ne sait le faire, on attache à chaque genou du bébé le *n'zimbu* ».

LITUKAYENO EDOUARD :

« Ce que j'ai entendu parler au sujet de *n'zimbu* :

Deux commerçants avaient comme richesse un camion. Depuis plusieurs années ils jouissaient des bénéfices que leur camion rap-

portait. A la longue, la paix s'est transformée en une discussion interminable. Alors pour les noirs, rien à faire, le Commissaire doit intervenir pour trancher la palabre. L'un d'eux se présenta devant le Commissaire pour accuser son ami. Ce dernier dans le but d'avoir raison et pour ne pas passer par la prison s'est défendu fortement : au lieu de se présenter devant le Commissaire il se présenta devant un féticheur. Tout triste, il raconta ce qui s'était passé et demanda le moyen pour ne pas être pris. Ah ! dit le féticheur le moyen est simple. Il entra dans sa chambre noire il mélangea le *n'zimbu* avec d'autres matières. Puis il dit quand vous aurez convocation pliez le billet en deux et mettez cela au-dessus du flacon que je viens de vous remettre et prenez ces *n'zimbu*, mettez au-dessus. La main sur le cœur, dit-il, vous aurez raison. Votre ami sera emprisonné, tandis que vous, sans ouvrir la bouche, les ancêtres parleront à votre place »

MALAMBU BERNARD (3^e moyenne) :

« Les Sénégalais emploient le *n'zimbu* pour orner leur figure. Ils percent leur nez pour faire entrer la boucle qui porte ces *n'zimbu*. Ces ornements sont aussi faits pour leurs oreilles. On les fixe tout autour six ou quatre boucles.

Pour certaines races surtout celle des Ba Zombo, *n'zimbu* est devenu pour eux un Dieu protecteur et un Dieu de Fortune.

1. Dieu protecteur :

Ils mettent le *n'zimbu* sur la tête d'un bébé pour le protéger contre un esprit (les *ndoki*) qui peut faire du mal à l'enfant. Un Mo Zombo qui met au monde, doit avoir des *n'zimbu* pour protéger l'enfant et toute la famille. Parfois on fixe trois ou quatre *n'zimbu* autour du rein avec un fil. Plusieurs femmes Ba Zombo et tant d'autres ont l'habitude de faire cela à la maternité ou bien chez eux.

2. Dieu de fortune :

Les Ba Zombo, lorsqu'ils veulent agrandir leur commerce, vont chez le féticheur. Celui-ci leur demande des *n'zimbu*. Les commerçants, lorsqu'ils ont ces *n'zimbu* les apportent chez le féticheur qui va les sacrer. Le féticheur ne leur demande pas d'argent mais il dit *pesa ngai motu*. Le commerçant lui donne soit un fils de sa famille ou bien sa femme. Après cela le commerçant aura beaucoup d'argent, mais chaque fois il doit reconnaître son protecteur. Il faut chaque fois du vin de palme et des noix de kola pour son protecteur, chaque fois qu'il aura besoin d'une forte somme. Dans le cas où le commerçant ne donne personne, lui-même subira les conséquences ».

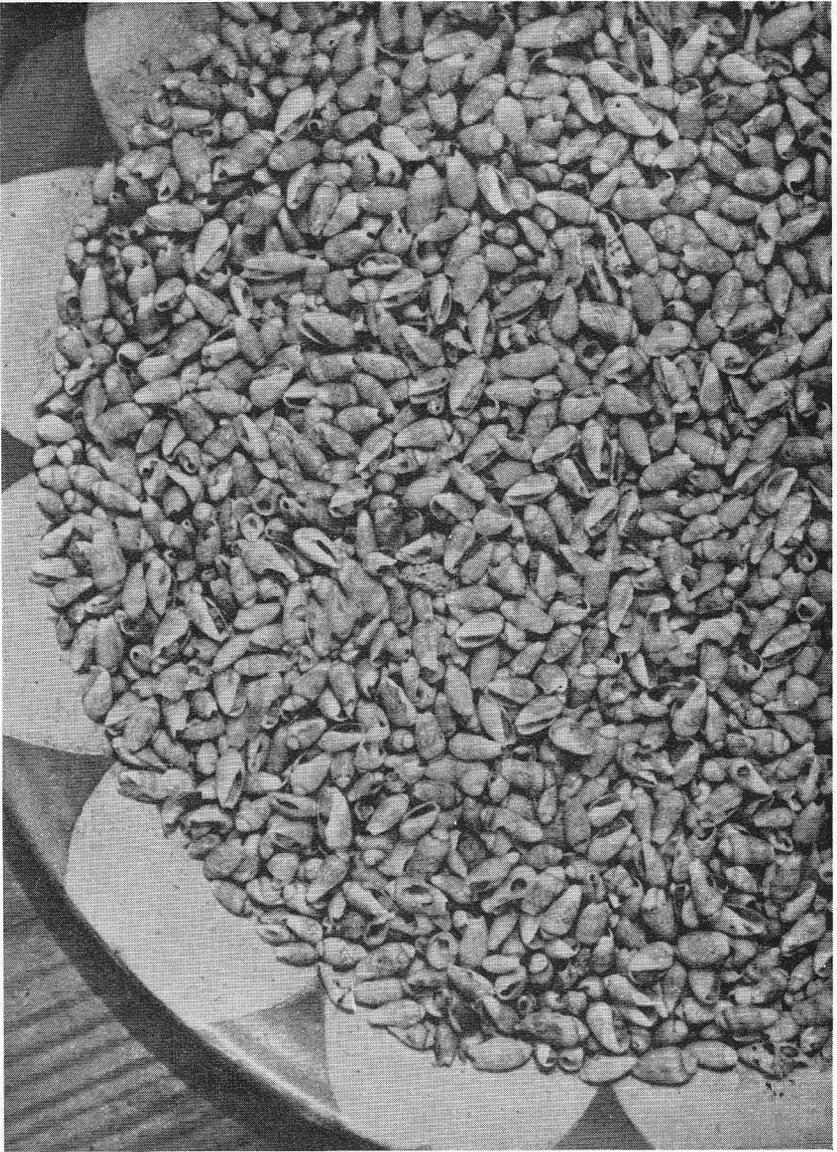


Fig. 73.

LIKAMOLO CHARLES :

« Dans le temps, les femmes indigènes mettaient les *n'zimbu* dans leurs cheveux ».

MALUMBI MARCEL (3^e moyenne) :

« 1. On met les *n'zimbu* dans un bassin spécial rempli d'eau où on lave le nouveau-né. C'est-à-dire que l'enfant est protégé par la Fée puissante contre les sorciers. C'est aussi un présage de bonheur et de beaucoup de chances pour l'enfant quand il sera grand.

2. Un vieux proverbe ki kongo dit « *kwa fwa n'zimbu kia tabika* » qui se traduit en français : Ce que l'on achète avec les *n'zimbu* devient aussitôt sa propriété ».

P. PIANGA :

« D'après la légende on dit que si vous voulez être riche il faut avoir le *n'zimbu*. On le ramasse là où habitaient les anciens. On ramasse les *n'zimbu* dans des cas extraordinaires, le jour où on les ramasse, il faut qu'il y est (ait) grande fête en l'honneur des anciens, qui sont devenus des blancs d'après eux ».

NDANGULU MARCEL :

« 1) Le *ntaku* : cette coquille pendue au cou d'un enfant enrhumé lui enlève sa toux.

2) Pendue au cou d'un commerçant : elle donne de l'esprit, de la mémoire, et lui fait amasser des richesses.

3) Le *ntaku* est aussi un porte bonheur ».

Les indications obtenues par l'enquête à laquelle a bien voulu se livrer le Révérend Frère VAN MOORSEL sont extrêmement intéressantes, car elles constituent un reflet de la mentalité des jeunes indigènes de la région de Léopoldville et de leurs idées au sujet des *n'zimbu*. Toutefois ce serait une erreur de considérer tous ces jeunes élèves comme des Ba Teke, car, au voisinage de la cité extra-coutumière de Léopoldville, le « Belge », un mélange de populations s'est forcément produit.

Remarquons d'ailleurs que tous les élèves du R. F. VAN MOORSEL

Fig. 73. — Détail de la photographie précédente : le plateau avec les *n'zimbu*.

Toutes les coquilles paraissent être bien des *Olivancillaria nana* roulées, on ne distingue que bien peu d'impuretés. Les trous que présentent beaucoup de coquilles sont naturels.

(Photo LAMOTTE, *Congopresse*, C.I.D.).

ont employé le terme ki kongo *n'zimbu* et non le terme ki teke correspondant *nzi*, mais ce fait résulte sans doute de l'influence de la question du distingué Professeur.

Parmi ces réponses on peut attribuer un certain nombre de données au *n'zimbu* proprement dit, à l'*Olivancillaria nana*. C'est ainsi que les coquillages symboles de richesses, les détails quant à leur enfilage, leur port à la ceinture, sur le casque (voir plus loin le *mpu a nzim*), certaines légendes et peut-être leur enfouissement sous le



Fig. 74. — Le « Trésor » de Ngombela.

Trésor ou poterie remplie de *n'zimbu* (20.000 = 2 *mfuku*) trouvé par le Rév. Fr. H. VAN MOORSEL au cours de fouilles effectuées à l'emplacement supposé de l'ancienne cité de Congobela (= Ngombela), à Kingabwa, près de Léopoldville (Hauteur poterie: 20 cm., ouverture: 20 cm.).

Certains indices font supposer que ces *n'zimbu*, qui sont tous des *Olivancillaria nana*, provenaient de l'île de Luanda.

(Photo et Cliché R. Fr. H. VAN MOORSEL).

pas de la porte pour éloigner l'esprit mauvais, correspondent sans doute aux *n'zimbu* proprement dits, aux *Olivancillaria*.

Par contre, tout ce qui concerne le jeu qu'ils nomment « *n'djeki* », l'épreuve qui consiste à poser une coquille sur l'œil du suspect, et qui donne lieu à un beau tour de supercherie que l'on devine, les colliers vendus chez « *ISTAD* » concernent certainement les *cauries*.

Ceux-ci sont d'ailleurs connus depuis fort longtemps chez les populations des environs de Léopoldville.

Il existait près du confluent de la rivière N'Gili dans le fleuve au nord de Léopoldville, des traces d'anciens villages, situées sur des élévations de terrain et se traduisant par la présence de bouquets de Baobabs et de Manguiers, arbres importés, les premiers d'Angola en vue de l'utilisation de leur écorce pour la confection de cordages et de leurs fruits. Le R. Frère VAN MOORSEL croit y avoir trouvé les traces de l'ancienne et importante cité de Congobela (96) — Ngombela — et effectivement il semble bien en être ainsi. Le distingué Professeur a pratiqué des fouilles avant la disparition de ces buttes amenée par l'exploitation des briqueteries. Dans le terrain superficiel charbonneux récent il a trouvé une quantité considérable de débris de céramique indigène très originale. Certains de ces fragments portaient une ornementation fort pittoresque constituée de stylisation de *cauries*.

Il est donc probable que l'usage des *cauries* est assez ancien dans cette région, et date probablement d'avant l'arrivée des Belges.

Il n'y a du reste rien d'étonnant à cela, car les officiers belges de l'Etat Indépendant représentaient les Ba Teke des environs de Léopoldville comme de grands commerçants ambulants et comme pratiquant le négoce sur tout le haut-fleuve et le Kasai.

Les élèves du R. Frère VAN MOORSEL ne se contentent d'ailleurs pas de confondre *n'zimbu* et *caurie*, confusion très répandue; l'un d'entre eux, au moins, va plus loin, puisqu'il donne aux *n'zimbu* le nom de *ntaku* (sing. *lutaku*), terme qui désigne les lingots de cuivre qui servaient également de monnaie d'échange (NDANGULU MARCEL).

Au cours de ses fouilles patientes, à l'emplacement supposé de *Congobela*, l'infatigable chercheur qu'est le R. Frère HENRI VAN MOORSEL de Léopoldville a découvert un véritable trésor enfoui. Un trésor de

(96) « Le village de Congobela formait une grosse agglomération sur la rive du Zaïre. Il avait d'abord été sur une grande île au milieu du fleuve qui, à cet endroit, ressemble plus à une mer qu'à un fleuve. Mais dans la suite, à cause de guerres intestines, ses habitants s'étaient séparés : les uns s'établissant sur une rive, les autres sur la rive d'en face ».

(R. P. JÉRÔME DE MONTESARCHIO in OL. DE BOUVEIGNES et Mgt CUVELIER).

monnaie de coquillages naturellement, de *n'zimbu*, d'*Olivancillaria nana* contenus dans une grande poterie. D'après ses calculs, il s'en trouvait environ 20.000. Il s'agissait donc de deux *mfuku* de *n'zimbu*.

Les débris de poteries anciennes de Kingabwa se trouvent dans une couche appelée par le R. Frère VAN MOORSEL « niveau humifère », sorte de terre noire, semée de cendres et charbons de bois et d'objets divers, dont des objets métalliques, des fragments de grès ayant visiblement servi à extraire les « *cocnotes* » ou noix palmistes des noix de palme.

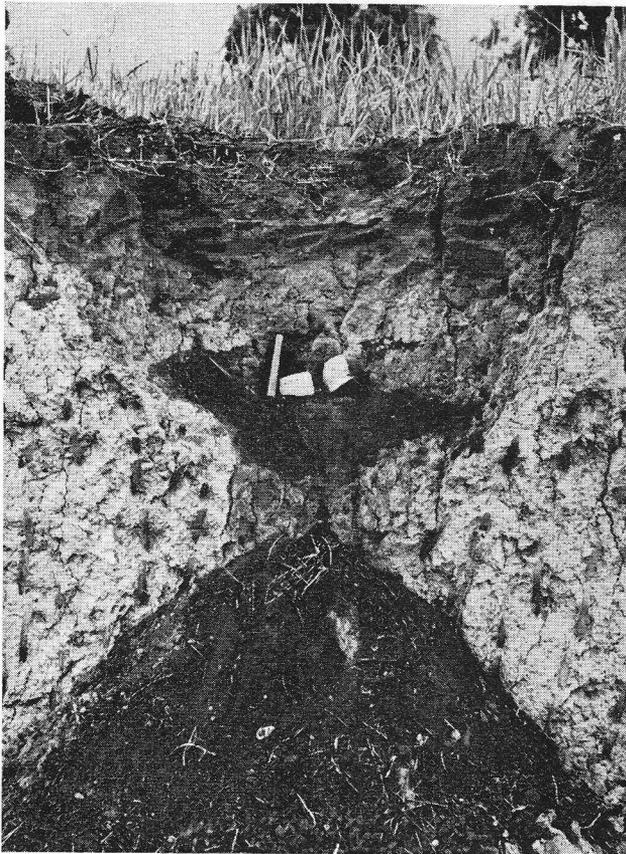


Fig. 75. — Site où fut découvert le « trésor » de Kingabwa.

On distingue très bien sur cette photographie le niveau de terre noire charbonneuse à débris de poteries recouvrant l'argile grise et brune à industrie lithique (« Tshitolién »).

Le « trésor » a été découvert par le Rév. Fr. H. VAN MOORSEL dans une poche de terre noire, dans l'argile. Il avait été sans doute enterré.

(Photographie et Cliché Rév. Fr. H. VAN MOORSEL).

Ce niveau, ancien sol de village, recouvre une argile grise et brune d'origine lacustre sans doute et qui contient des instruments lithiques (d'après le R. F. VAN MOORSEL « une sorte de Tshitolién »).

Le vase à *n'zimbu* a été découvert plus bas que le « niveau humifère », dans l'argile, entouré de terre noire, c'est-à-dire visiblement enterré.

D'après le R. F. VAN MOORSEL, il ne pourrait s'agir d'une tombe. Il s'agirait plutôt d'un trésor enterré délibérément, qu'il mettrait en relation avec une maxime qui lui a été citée par un vieux notable du pays : « Quand un homme doit s'enfuir de son pays, il prend soin d'effacer les traces de sa présence ».

Voici quelques autres renseignements à propos de la région de Léopoldville.

On lit à propos des Ba Teke dans l'*Expansion Belge* de 1929 qu'il y a 30 ans on rencontrait sur tous les marchés importants du district des Cataractes et du Stanley-Pool, des indigènes qui faisaient métier d'échanger d'autres valeurs contre des *mitakos*, des perles, des *caurries* pour permettre de menus achats (A. MAHIEU 1929).

D'autre part GUIRAL parle aussi de ces « commis en marchandises » Teke et mentionne qu'à côté de la monnaie ou baguettes de cuivre, « il en est une autre moins répandue mais encore en usage cependant dans le Congo, c'est une sorte de coquille appelée *cauris* ».

S'agit-il, dans ces textes, sous le nom de *caurries*, d'*Olivancillaria* ou réellement de Cyprées? Les deux sont possibles, bien que la première hypothèse me semble plus probable.

Les Ba Fumungu sont réputés avoir eu de piètres qualités commerciales: « The people have no markets and there is not much trade and intercommunications in consequence, due also, I fear, to material distrust and greed » (BENTLEY).

Ils se procuraient cependant, comme le mentionne SINGER, le sel notamment par échange avec les populations voisines.

Il existe dans les collections ethnographiques du Musée Royal du Congo un lot d'*Olivancillaria* venant de chez les Ba Fumungu de la Lufimi, poste de Twa, lot envoyé par l'Agent militaire SCAGLIOSI en 1909.

D'après le rapport inédit accompagnant l'envoi, les *Olivancillaria* portaient dans la région de la Lufimi le nom de *Zimbu-Buli* et leur valeur était la suivante :

150 *n'zimbu* = 1 brasse indigo drill B55;

300 *n'zimbu* = 1 « *kibandi* » ou 3 brasses de tissus indigène porté exclusivement par les chefs et leurs épouses.

La valeur des *n'zimbu* était donc relativement élevée dans la région.

3. — Région du Lac Léopold II.

Soit par transactions commerciales entre populations voisines, soit plutôt par l'effet des échanges commerciaux, que les Ba Teke, hardis navigateurs, effectuaient avec les populations le long du fleuve et de ses affluents, l'usage des *Olivancillaria* se répandit au Nord-Est, dans la région du Lac Léopold II et peut-être jusqu'à Coquilhatville, au Sud et au Sud-Est dans la région du Kwango et du Kasai.

Voyons d'abord les données que j'ai pu réunir sur l'usage des *n'zimbu* au Nord et Nord-Est de Kwamouth.

Il existe dans les collections ethnographiques du Musée Royal de Tervuren plusieurs lots d'*Olivancillaria* venant de cette région.

L'un d'eux provient du Tshumbiri et la seule indication d'origine qui lui est attribuée est Ba Teke. Il a été envoyé au Musée par le Révérend BELLINGTON, A. B. M. qui précisait que 10 de ces coquilles valaient un *mitako*.

D'autres lots furent encore récoltés par Mr. le Commissaire de district VAN DEN BROECK à Inongo, lors d'une réunion en 1910 des principaux chefs et notables de la région. Il ne nous a pas apporté de plus amples précisions de lieu d'origine, mais le récolteur mentionne que ces petites coquilles sont en usage partout dans le district du Lac Léopold II et que leur nom est « *intchimbo* ». Au point de vue valeur : 5 *Olivancillaria* valaient 1 *mitako*.

Ces deux derniers lots de *n'zimbu* sont considérés comme provenant des Ba Sengere.

Mr. MAESEN, Chef de la section ethnographique du Musée Royal du Congo, a bien voulu m'informer que dans la collection particulière de M. WILLY CLAES d'Anvers existait un objet provenant des environs de Coquilhatville et qui était décoré de coquilles d'*Olivancillaria*. Ce fait démontre que les *n'zimbu* étaient au moins connus jusqu'à l'Équateur.

Grâce à l'enquête à laquelle a bien voulu se livrer Mr. le Commissaire de District TONNOIR, je dispose de renseignements plus détaillés. Je mentionnerai dans ce paragraphe ceux provenant de la région au nord du Kasai, Territoire de Mushie et Territoire d'Inongo.

En ce qui concerne le Territoire de Mushie, voici les renseignements recueillis par Mr. l'Administrateur-Assistant W. J. J. CARELS, et transmis par Mr. ROELANTS, Commissaire de District Adjoint : « J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le coquillage annexé à votre lettre est inconnu dans les diverses régions du territoire. Seul un indigène Mo Sengere m'a déclaré connaître cette sorte et m'a dit qu'il y en avait dans la région des Ba Sengere en territoire d'Inongo. Les Ba Boma les ignorent par contre complètement.

D'après les renseignements recueillis, les seuls coquillages que l'on trouve dans le territoire sont plus grands. On les appelle : en Banku, « *nkolo* », en kiboma : « *nzimu* », en kinunu et en bobangi, « *nsii* », en ki tende « *ndjimo* » et en ki teke « *nkara* ».

Aucun des indigènes interrogés, à part quelques vieux, ne semble attacher de valeur à ces coquillages et n'en connaît d'autre emploi que l'ornementation. Les vieux se rappellent en outre que dans le temps, ces coquillages servaient de monnaie d'échange ».

En dehors du terme « *nkara* » que je ne connais pas, et de « *nkolo* » qui est le même que le mot ki kongo « *n'kola* », désignant les mollusques terrestres, par exemple les Achatines, il semble que tous les autres mots ont désigné auparavant des *Olivancillaria*.

Voici maintenant les renseignements recueillis dans la région d'Inongo par l'Administrateur de Territoire, renseignements que m'a transmis Mr. TONNOIR :

« *Origine* :

Ces coquillages auraient été rapportés par les Sénégalais trafiquants ou par les Arabes, de la mer Rouge.

Valeur :

Ils avaient une valeur monétaire d'environ 1 centime. Parfois ils avaient aussi une valeur pseudo-religieuse et judiciaire, dans ce sens qu'ils étaient employés par les féticheurs.

But :

Ils étaient considérés dans le temps comme une valeur d'échange avec un but commercial.

Emploi :

1) Dans le temps ces coquillages étaient employés dans le commerce comme monnaie, pour se procurer des marchandises;

2) Pour les féticheurs ces coquillages fournissaient la preuve de la véracité de certaines accusations;

3) Dans le temps pour le paiement de la dot;

4) Actuellement employés comme parure ou ornement.

Nom vernaculaire : « *lotimbo* ».

Monsieur le Commissaire de District TONNOIR a en outre eu la précaution de m'adresser divers lots de « *lotimbo* » provenant de la région d'Inongo, si certains de ceux-ci étaient incontestablement des *Olivancillaria nana*, d'autres étaient de petits *Tympanotomus fuscatulus* (le « Popel » d'ADANSON) et de *Cerithium atratum* (le « Chadet » d'ADANSON).

Ces coquillages sont tous originaires de la côte occidentale d'Afrique, contrairement à ce que l'on aurait pu penser à la suite de l'origine indiquée par les indigènes : « mer Rouge » !

Mon dévoué informateur a bien voulu m'adresser également 8 coquillages remis par un trafiquant sénégalais. Selon les déclarations de l'intéressé, ces coquillages seraient également des *n'zimbu*, connus au Sénégal sous le nom de « *Chodo* », où ils auraient une valeur de 1 franc. Les coquillages envoyés appartenaient à deux espèces : *Oliva flammulata* LAMK. et *Conus sp.*, et provenaient des côtes d'Afrique occidentale.

Le Révérend Frère VAN MOORSEL m'informe en outre qu'un indigène originaire de Bokoro lui a affirmé qu'au lac Léopold II les femmes portaient des *n'zimbu* à la ceinture.

Monsieur A. THIERY GONZE DE LONEUX, colon à Londo (Lac Tumba) et dévoué correspondant du Musée du Congo a bien voulu faire également une petite enquête au sujet des *n'zimbu*.

Voici ce qu'il m'écrivit à ce sujet :

« Le nom et la chose sont inconnus dans la région. Il y a en région Bohia près du lac Tumba un nom ressemblant fort, *ntimbo*, mais c'est un morceau de cuivre enroulé en forme de bague et appelé ici « *monkaté* ». Les *cauris*, servant actuellement soit pour le jeu, ou comme signe de reconnaissance pour diverses sectes, ou pour les femmes possédées par les mânes d'un ancêtre, sont nommés ici du nom de « *mbese* ».

4. — Région du Kasai et du Kwango.

Les renseignements concernant l'utilisation des *n'zimbu* par les populations indigènes de la région du Kasai, du Bas-Kasai plus particulièrement, et du Kwango sont plus abondants et plus précis.

Ont utilisé certainement les *Olivancillaria nana* comme monnaie : les Ba Mbala, Ba Yanzi, Ba Yaka, Ba Huana, Ba Bua et les Ba Songo. Les Ba Kuba ont certainement connu les *n'zimbu* comme en témoignent des objets ornés de ces coquillages trouvés en leur possession, mais il semble douteux que ces coquillages leur aient servi de monnaie.

Je transcrirai ces renseignements, ceux que j'ai trouvés dans la littérature et ceux que j'ai obtenus par l'enquête à laquelle je me suis livré, en groupant les données par population.

D'après A. MAHIEU, chez les Ba Mbala des régions voisines du Kwango, les *Olivancillaria* en usage s'appelaient « *Djimi* » et étaient considérés comme des enfants des *Cypraea* (*Cauries*).

TORDAY et JOYCE disent que les *Olivancillaria* s'appelaient chez les Ba Mbala des « *djimbu* » et que 100 *djimbu* donnaient une poule, 330 grammes de sel, 1 grand et 2 petits lingots de fer dits « *Kimhuri* ». 1 esclave mâle valait 10.000 *nzimbu*, 1 esclave femme 15 à 20.000. La mesure ordinaire était le panier rempli; tous les paniers étaient de capacité identique.

Une figuration des paniers employés par les Ba Mbala pour le transport et comme mesure de capacité pour les *n'zimbu* est donnée par H. JOHNSTON. Ils étaient la plupart du temps tressés en fibres et imitaient la forme de poteries.

Certains de ces paniers avaient la forme de paniers à goulots. On employait également des boîtes en écorce d'arbre.

Dans son mémoire, le R. P. DE BEAUCORPS, S. J., nous apprend que les Ba Mbala payèrent aux Ba Songo, pour pouvoir s'installer sur la terre de Munkuyi, cinq « mabuki » (= 5.000 *n'zimbu*), et pour la terre de Kisala, ils versèrent 2.000 *n'zimbu* et livrèrent un esclave.

D'autre part une note du R. P. PIERPONT, reproduite par le R. P. PLANCKAERT, nous apprend qu'au cours d'une palabre les Ba Mbala payèrent aux Ba Yaka, au moyen de sacs de coquillages nommés *n'zimbu*, les morts survenus au cours de guerre avec ceux-ci, et le droit d'utilisation de terres appartenant aux Ba Yaka. Par contre, les Ba Yaka refusèrent de payer les morts des Ba Mbala et la lutte reprit aussitôt.

Le Révérend Père LE PAIGE, S. J., a bien voulu m'écrire de Ngi, via Banningville, que dans toute la région Lukula-Inzia-Wamba, les *n'zimbu* étaient jadis très utilisés comme monnaie. Les indigènes parlent encore de ce que jadis ils payaient les dots, les palabres, etc., par *n'zimbu mfunda, mosi, nzole*.

Monsieur TONNOIR, Commissaire de district du Lac Léopold II a bien voulu également me transmettre des renseignements recueillis par l'Administrateur de Territoire de Banningville concernant les coquillages *n'zimbu*.

Ces renseignements sont résumés en un petit tableau fort intéressant que je reproduis ci-dessous :

Localités ou régions	Tribu et noms vernaculaires	Origine	Valeur	But	Emploi	Existence
1°) Région Fatundu. Secteur Wamba.	Ba Yanzi, Ba Mbala, Ba Humbu, Ba Hungana. INCONNU.	—	—	—	—	—
2°) Région Bagata C.I. Ba Mbiene. C.I. Ba Nsala-Ba Mbala. Sect. Kwango-Kasai	Ba Yanzi, Ba Mbala, Ba Hungana, Ba Boma. « <i>Nzime-Mbuli</i> »	importé par Portugais de Kikwit (Angola)	5=0,05 Fr	commerce	échange avec marchandises	actuellement inexistant dans la région.
3°) Région Mpo Sect. Kwilu Sect. Tshimbane C.I. Ba Mpela.	Ba Yanzi, Ba Mbala, Ba Hungana, Ba Nzari.	idem.	1.000= 10 Frs	id.	id.	idem.

A ces renseignements étaient joints quelques spécimens de *n'zimbu* provenant de Kidzweme, région de Mpo; ces coquillages étaient bien des *Olivancillaria nana*.

M. l'Agent Territorial A. Levoz, alors chargé du Territoire de Gungu (District du Kwango), Région de Mulikalunga, a bien voulu me faire parvenir les renseignements suivants :

« Noms - Provenance :

Les populations Ba Kwese et Ba Mbala ne connaissent pas d'autres noms que *n'zimbu*.

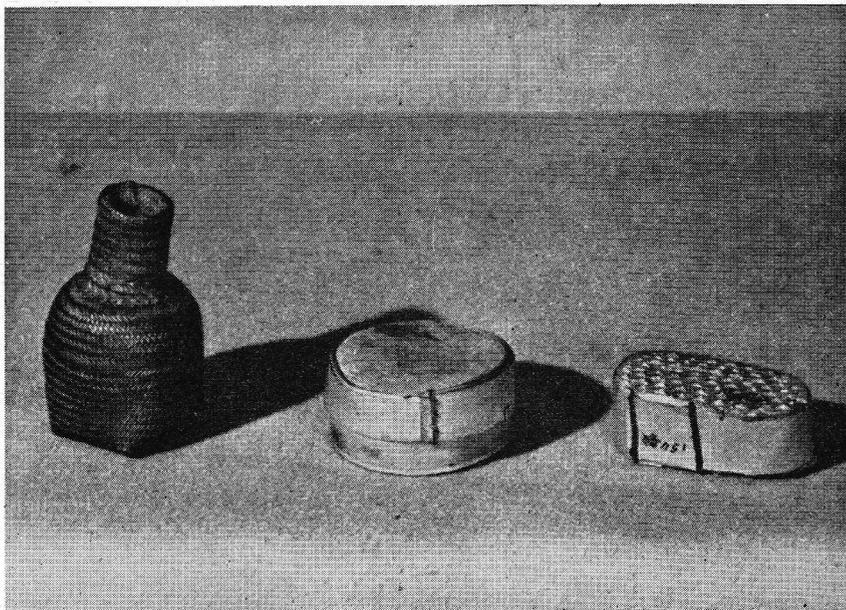


Fig. 76. — Petit panier tressé en fibres, de même forme que certaines poteries locales, et boîtes.

Ces paniers et ces boîtes servent chez les Ba Mbala d'unités de mesure pour les *n'zimbu*; ils sont utilisés également pour conserver ces coquilles.

(Collect. ethnogr. du Musée Royal du Congo belge, Ph. DUBUS).

Les *n'zimbu* proviendraient de la rivière Saïo, d'où un Mu Yaka du nom de Mupopo les aurait introduit chez les Ba Kwese. Ce Mu Yaka serait venu avec des *n'zimbu* chez les populations Ba Kwese afin d'y faire du commerce.

D'après les anciens, ce Mupopo leur aurait dit qu'il recueillait les *n'zimbu* dans la rivière Saïo, au moyen de branches d'arbre à

raphia trempées dans l'eau. Après un certain temps ces branches étaient retirées et les coquillages recueillis. Ces coquillages étaient alors mis à sécher au soleil avant de les mettre en usage.

Avant que ce Mupopo ne vienne commercer avec les Ba Kwese, ceux-ci ne connaissaient pas le *n'zimbu*, ni de nom, ni de vue;

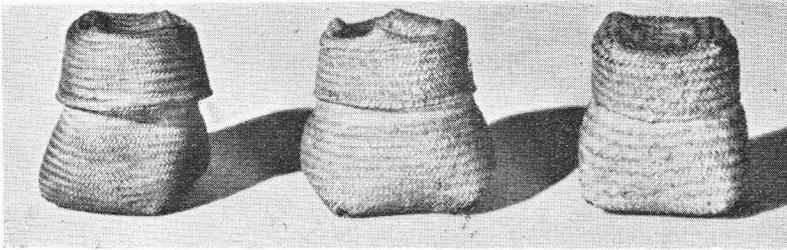


Fig. 77. — Autres formes de paniers servant à la mesure et à la conservation des *n'zimbu*.

Pop. : Ba Mbala.

(Collect. ethnogr. du Musée Royal du Congo belge, Ph. DUBUS).

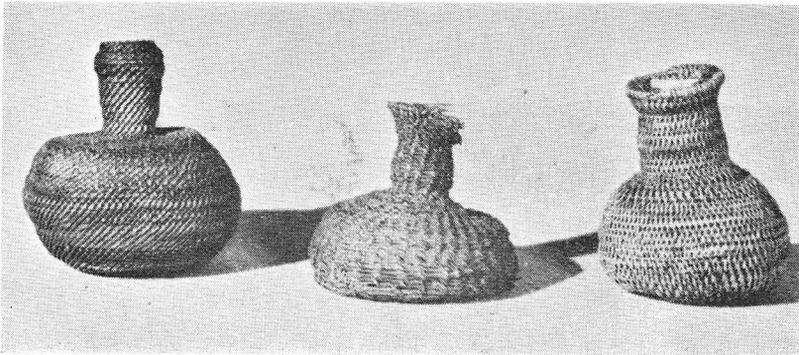


Fig. 78. — Petits paniers à *n'zimbu*.

Ba Mbala.

(Collect. ethnogr. du Musée Royal du Congo belge, Ph. DUBUS).

ils n'avaient même jamais vu de *n'zimbu* et le nom *n'zimbu* lui-même leur était inconnu. Questionnés quant à l'époque approximative d'introduction du *n'zimbu* chez eux, quelques vieux Ba Kwese ont prétendu qu'elle date d'après leur passage du Kwango

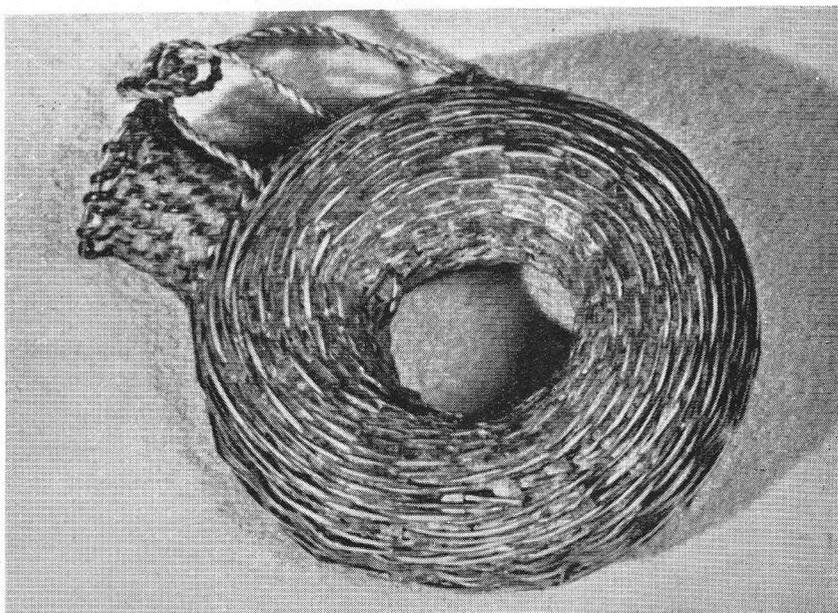
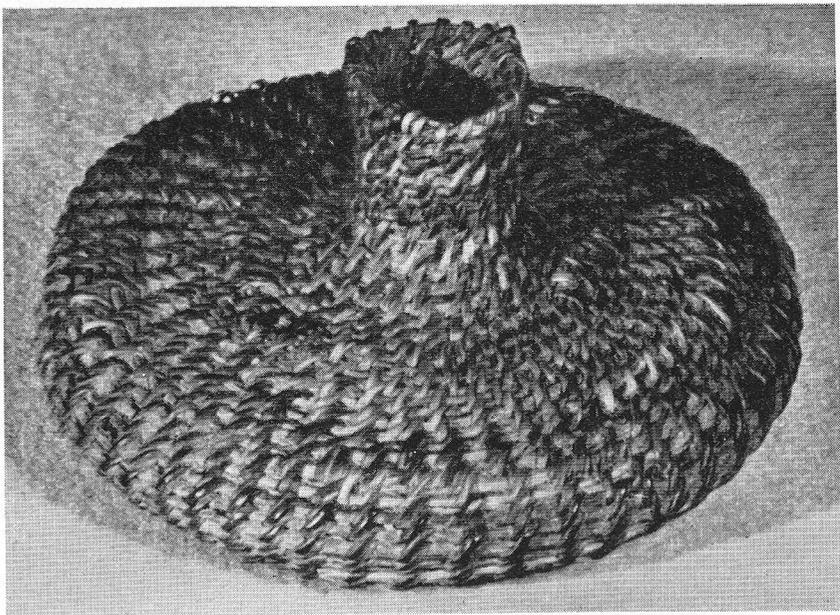


Fig. 79. — Deux paniers de forme originale, en fibres, identiques à certaines poteries, servant à la mesure et à la conservation des *n'zimbu*.
(Collect. ethnogr. du Musée Royal du Congo belge, Ph. DUBUS).

et que les *n'zimbu* ont été introduits chez eux à l'époque où ils étaient déjà installés sur leur emplacement actuel.

Utilisation :

Usages multiples. Jouaient le rôle de l'argent avant l'apparition de celui-ci. Paiement de dots, transactions commerciales, paiement et achat d'esclaves (entre-eux) - jeux de hasard, amulettes - Fétiches qui punissaient par paiement de *n'zimbu*. Épreuve de poison, le détracteur reconnu payait en *n'zimbu*.

Ornementation — signe de richesse.

- 1) Chapeaux à cornes : les perles étaient remplacées par des *n'zimbu* collés avec une matière appelée « *kiziazia* » espèce de colle fabriquée avec de l'écorce de l'arbre à raphia ou bien des trous étaient pratiqués dans les *n'zimbu* de manière à pouvoir les enfiler sur une petite corde de raphia.
- 2) Ceintures de femmes : un trou pratiqué dans les *n'zimbu* qui étaient enfilés sur une petite corde de raphia.
- 3) Dans la chevelure des femmes : une petite corde était introduite dans la fente du coquillage, y était pressée de manière à y être maintenue. On pratiquait ainsi pour plusieurs coquillages et le tout était maintenu dans la chevelure » (cf fig. 82 et 87).

Ces indications sont extrêmement intéressantes. Elles montrent d'abord que certaines populations, les Ba Kwese, semblent ignorer l'origine exacte des *n'zimbu* qu'ils emploient. Ils se contentent à ce sujet, de légendes.

Cependant, chez ces mêmes populations, la mention de l'emploi des *n'zimbu* dans les jeux de hasard permet de supposer l'existence d'une certaine confusion avec les *cauries*.

Comme nous l'avons dit dans notre introduction, la valeur monétaire accordée aux *n'zimbu* a entraîné leur emploi dans l'ornementation, de même que chez nous l'or et l'argent sont utilisés pour les bijoux.

Jusqu'à présent nous n'avons rencontré qu'un usage assez limité des *n'zimbu* au point de vue ornementation. Je pense qu'il faut y voir un effet de régression provoqué par l'apparition d'autres monnaies et, principalement, des perles de traite. Les perles, très employées, comme ornements se sont probablement substituées aux *n'zimbu* dans l'ornementation également; elles portent d'ailleurs dans certaines régions le même nom.

Contrairement aux régions que nous avons envisagées jusqu'à présent, les authentiques *n'zimbu* sont très utilisés au point de vue ornementation dans la région Kwango-Kasaï.

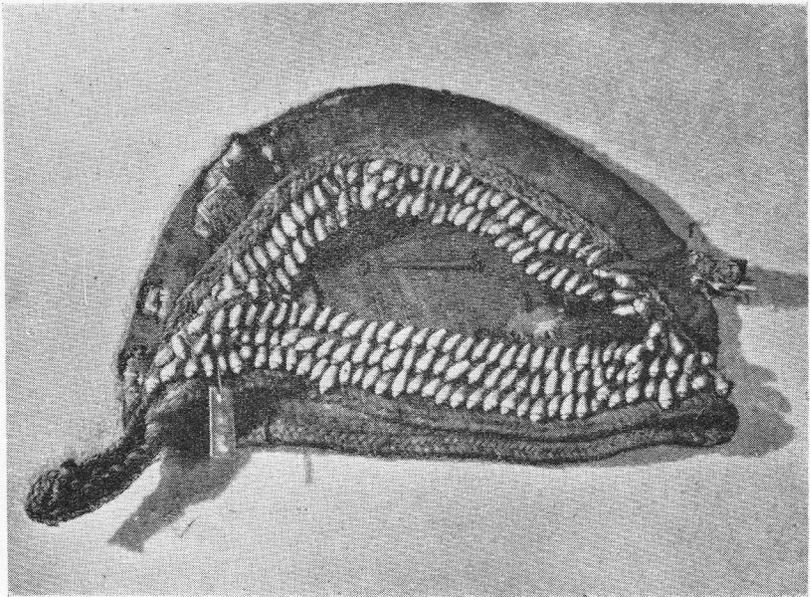
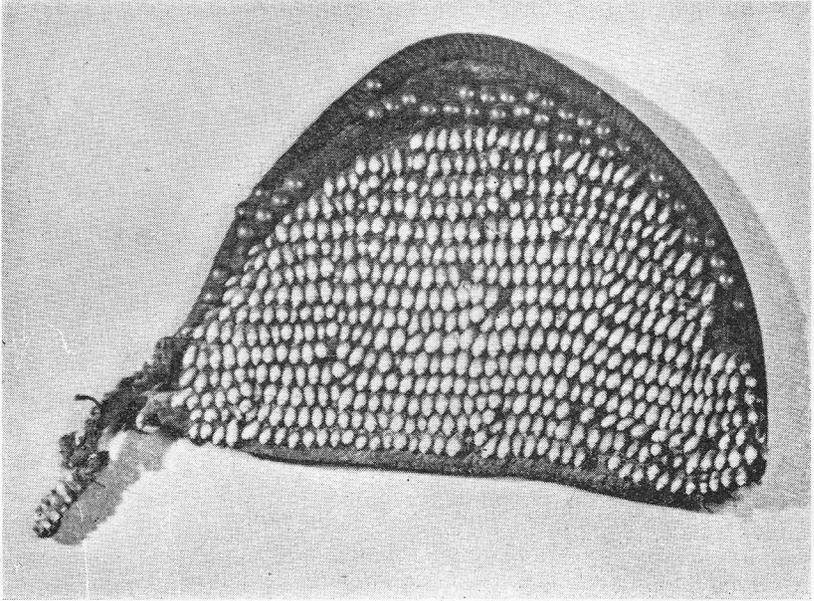


Fig. 80. — Deux bonnets de chefs ou de notables (« *Mpu a nzim* ») avec *n'zimbu* fixés par de la poix et des cordelettes.
Région du Kwango. - Ba Songo.
(Collect. ethnogr. du Musée Royal du Congo belge, Ph. Dubus).

Les chapeaux, ornements de chevelure, ceintures à base de *n'zimbu* sont connus dans toute la région, surtout chez les Ba Mbala et les Ba Songo.

Je décrirai sommairement les différents types d'objets ou ornements décorés de *n'zimbu* qui me sont connus.

1. - *Chapeaux de chefs ornés de n'zimbu* :

Les chapeaux dits de chefs sont surtout utilisés par les Ba Mbala et les Ba Songo. Ils étaient portés par les chefs, les dignitaires et parfois les notables.

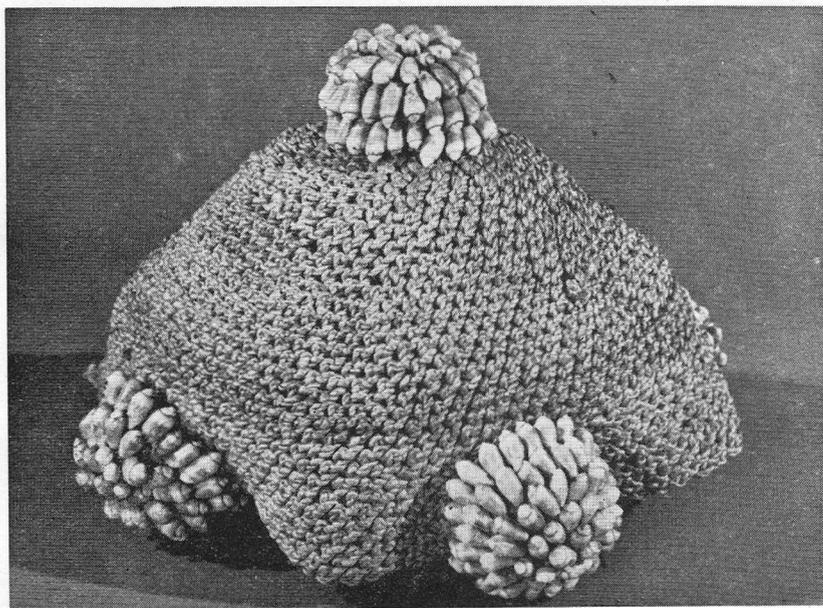


Fig. 81. — Bonnet tressé avec touffes de *n'zimbu*, fixés par des cordelettes.
Région du Kwango. - Ba Songo.
(Collect. ethnogr. du Musée Royal du Congo belge, Ph. DUBUS).

Les Ba Songo les nommaient « *Mpu a nzim* », suivant le R. P. DE BEAUCORPS, qui donne dans son mémoire une photographie d'un Chef Ba Songo « MUMBONGO » revêtu de son « *Mpu a nzim* », insigne de sa dignité (cf fig. 85).

J'ai trouvé quelques chapeaux décorés de *n'zimbu* dans les collections du Musée Royal du Congo belge. Ils peuvent se répartir en deux variétés, comme en témoigne d'ailleurs M. LEVOZ.

a) Couvre-chef en tissus de raphia, portant des rangées de *n'zimbu* plus ou moins nombreux collés par une matière grasseuse vraisemblablement d'origine végétale, huile de palme solide ou autre matière grasse, ou sorte de résine; parfois une cordelette était fixée dans l'ouverture des *n'zimbu* au moyen de résine.

b) Chapeaux en fibres tressées, généralement plus solides, portant des *n'zimbu* fixés par des cordelettes grâce à des trous pratiqués dans la paroi du dernier tour de la coquille. Ces trous ne sont pas perforés, mais obtenus par usure de la coquille sur une pierre.

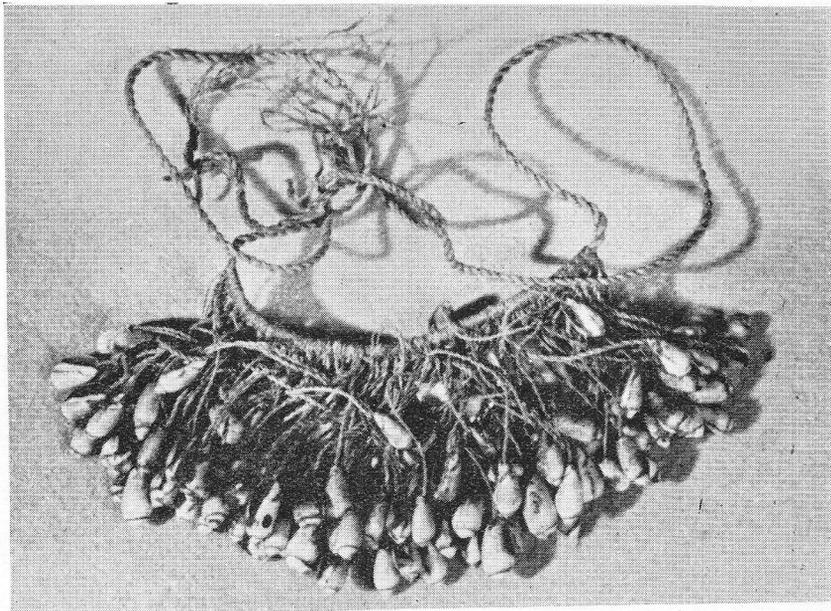


Fig. 82. — Ornement de coiffure Ba Mbala ou Ba Huana, avec *n'zimbu* fixés par de la poix à des cordelettes qui sont tressées en une corde unique.

Un *Olivancillaria* paraît perforé, mais il semble bien que la perforation soit naturelle.

(Collect. ethnogr. du Musée Royal du Congo belge, Ph. DUBUS).

Un des chapeaux de ce type, provenant du Kwango, est très curieux : il porte les *n'zimbu* fixés en bouquets séparés.

Je donne ci-joint des photographies de ces chapeaux à *n'zimbu*.

2. - Ornaments de chevelure :

Ceux-ci, dont je donne également des photographies, constituent des ornements assez particuliers, sorte de coiffure utilisée par les femmes Ba Mbala et également par les Ba Huana et les Ba Lua. Il

n'est pas certain que l'ornement soit porté seulement par les femmes de condition libre et non par les esclaves.

Cette coiffure est composée d'une cordelette principale qui fait le tour de la tête, dans les cheveux, et à laquelle pendent des fragments de cordelettes dont l'extrémité s'engage dans l'ouverture d'un *n'zimbu* et y demeure fixée grâce à une petite boulette de résine.

Grâce à l'obligeance de M. MAESEN, chef de la Section Ethnographique du Musée Royal du Congo belge, je puis reproduire des photographies de femmes indigènes porteuses de ces ornements, photographies que le Musée doit à M. VERBIST, alors Administrateur Territorial à Feshi, Kwilú (cf fig. 87, p. 178).

3. - *Diadème* :

De la région du Kasai-Kwango également figure parmi les collec-

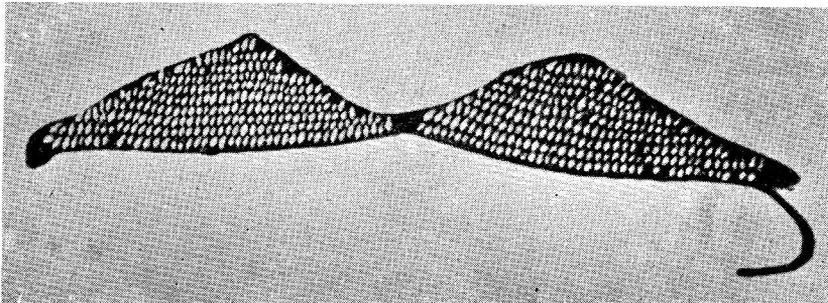


Fig. 83. — Sorte de diadème orné de *n'zimbu* fixés par de la poix; Kasai.
(Collect. ethnogr. du Musée Royal du Congo belge, Ph. DUBUS).

tions du Musée Royal du Congo belge une sorte de diadème provenant peut-être des Ba Mbala. Il consiste en deux triangles de tissu indigène reliés entre eux et enduits d'une matière grasse ou résineuse dans laquelle sont fixés 9 et 10 rangées de *n'zimbu* attachés par des cordelettes.

On manque de renseignements sur le rôle exact de cet objet.

4. - *Ceintures* :

Comme le dit M. LEVOZ, les ceintures de femme comportent la plupart du temps des *n'zimbu*. Ceux-ci, dans la région du Bas Congo ont été remplacés par des perles. Cette coutume tend d'ailleurs de plus en plus à remplacer le port des authentiques *n'zimbu*.

Les *n'zimbu* des ceintures sont enfilés le plus souvent grâce à l'usure de la partie apicale, la spire (la pointe) de la coquille; l'ou-

verture est en outre fermée par une petite boulette de résine, ne ménageant qu'un petit trou à la partie inférieure de la coquille.

Dans les collections du Musée Royal du Congo belge, existe une ceinture d'un autre type. C'est une bande de raphia qui porte des *n'zimbu* fixés en rangées par des cordelettes. Il y a également un caurie. On manque de détails sur son utilisation et sur son origine.

Voyons maintenant les cours des *n'zimbu* dans cette région.

Chez les Ba Yaka, d'après TORDAY et JOYCE, un esclave mâle valait 30.000 *n'zimbu*, une esclave en valait environ 20.000, une chèvre 2.000, un fer de houe ou « *sitsago* » en valait 300, une poule 100.

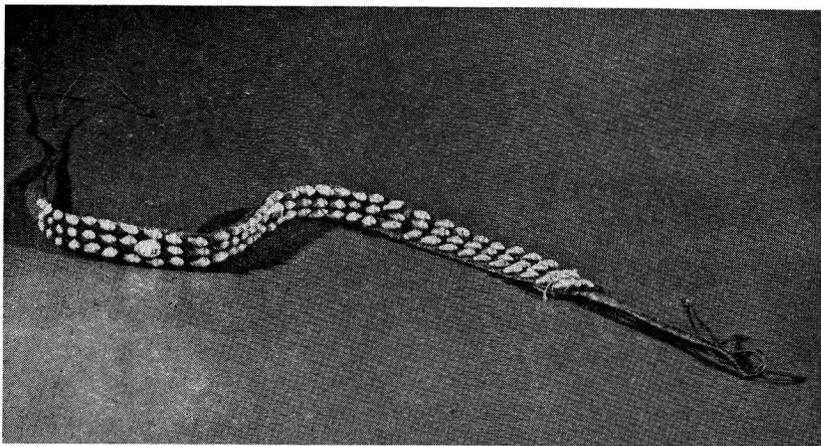


Fig. 84. — Ceinture ornée de *n'zimbu* et d'un caurie - Sankuru (?).
(Collect. ethnogr. du Musée Royal du Congo belge, Ph. DUBUS).

D'après A. MAHIEU, le nom de l'esclave acheté était « *muntu a n'zimbu* ». On désignait aussi sous le nom de « *n'zimbu a mbudi* » les perles bleues de traite d'introduction européenne, en vente dans les factoreries commerciales, ou même la monnaie européenne.

Dans son livre sur la numismatique du Congo belge (1845-1924), le même auteur nous révèle qu'un collier de perles bleues « *n'zimbu mbudi* » s'appelait « *nsanga n'zimbu* » et que 10 de ces colliers formaient un « *kulazi* ».

Le R. Père DESCAMPE S. J., a bien voulu m'écrire ce qui suit sur les Ba Yanzi : D'après les indigènes, les *n'zimbu* viennent d'un banc de ces coquillages fermant très heureusement la rade de St. Paul de Luanda. Comme en les enlevant on détruisait ce banc, les portugais portèrent une interdiction. Le commerce en devint clandestin et rare.

Le R. P. DESCAMPE dut, en 1929, monter à Léo pour en trouver. Aucun mariage à cette date ne pouvait se faire chez les Ba Yaka sans une dot de 10.000 *n'zimbu*, qui n'étaient absolument pas dans le commerce, si bien que si une fille dans une famille n'apportait pas de *n'zimbu* par son mariage, aucun de ses frères ne pouvait se marier.

Nous avons vu que dans l'intéressant livre du R. P. PLANCKQUART sur les Jaga et les Ba Yaka du Kwango, une note du R. P. PIERPONT nous révèle que, lors des dernières migrations, les Ba Mbala payèrent les morts de la guerre au Ba Yaka au moyen de sacs de *n'zimbu* et achetèrent aussi par ce moyen le droit d'occupation des terres. L'affaire se termina par une bataille, car les Ba Yaka ne voulaient pas payer à leur tour les morts des Ba Mbala.

Nous trouvons dans l' « Encyclopédie des Voyages, contenant l'abrégé historique des mœurs, usages, habitudes domestiques, religions, fêtes... et coutumes de tous les peuples et la collection complète de leurs habillements civils, militaires, religieux et dignitaires dessinés d'après nature, gravés avec soin et coloriés à l'aquarelle par J. GRASSET S. SAUVEUR, ci-devant Vice-Consul de la nation française en Hongrie, Paris 1796, An 4 de la République française » la phrase suivante sur les Jagas (= « Ba Yaka ») : « ...ces femmes portent leurs cheveux avec de hauts toupets, entremêlés de coquillages » (Les Anziques et les Jaggas - Afrique).

Je reproduis ci-dessous une note sur les *n'zimbu* de Mr. l'Administrateur de Territoire WEBER, G., du Territoire de Kenge, District du Kwango.

« Désignation en dialecte ki yaka = *mbudi*.

Origine : Petits coquillages importés d'Angola.

Avant notre occupation et au début de celle-ci, une grande quantité de *n'zimbu* était ramenée des marchés des régions Kumbala et Kuzombo.

Valeur : Actuellement encore dans le secteur de Mosamba, les *n'zimbu* ont conservé une valeur monétaire, tendance qui cependant disparaît progressivement — 100 *n'zimbu* valent 5 francs — 1.000 *n'zimbu* ou un « *lufuku* » représentent 50 francs.

Avant l'usage généralisé du papier-monnaie, le « *lufuku* » était utilisé comme unité monétaire dans le secteur de Mosamba et l'actuelle C. I. des Pelende Nord.

Une esclave valait 2 *lufuku*, parfois 2.500 *n'zimbu*. La dot d'une femme s'élevait souvent à 3 *lufuku*.

Utilisation : Tout comme aujourd'hui, ces coquillages servaient autrefois d'ornement.

Ils étaient très souvent portés par les chefs, les femmes et les petits enfants sous forme de ceintures et de diadème frontal.

Pour confectionner ces ornements, l'indigène pouvait coller les coquillages sur une liane. Parfois il introduit le bout d'une ficelle dans le *n'zimbu* et bourre celui-ci de matières résineuses ou de « *ngula* ». Repliant la ficelle il continue pour obtenir finalement une ficelle continue à laquelle sont suspendus les *n'zimbu*.

Très fréquemment, les coquillages étaient collés sur les cheveux. Ni dans le Secteur de Mosamba, ni dans la chefferie des Pelende-Nord, on ne perfore les *n'zimbu*. Les indigènes le font cependant en secteur de Kolokoso : ces *n'zimbu* sont frottés sur une pierre dure, jusqu'à ce qu'un trou s'y fasse permettant d'y passer le fil (Kindele).

Note : En secteur de Mosamba les *n'zimbu* constituaient, et constituent encore, une valeur dotale.

En 1950, le chef de Secteur de Mosamba a remis une de ses filles en mariage à un cleric-vendeur de magasin, qui a dû payer la dot en *n'zimbu*.

Suivant une règle coutumière obligatoire, les enfants d'une femme pour laquelle a été versée une dot en *n'zimbu*, doivent aussi contracter mariage sous le régime de la dot évaluée en *n'zimbu* ».

Au sujet des Ba Suku, j'ai reçu par l'aimable entremise de Mr. le Commissaire de District du Kwango, des renseignements de Mr. l'Administrateur de Feshi, Mr. ДОУНЕТ, renseignements que je reproduis ci-dessous :

« *N'zimbu* : Monnaie indigène constituée par des coquillages provenant de l'ancien royaume de San Salvador.

Actuellement cette monnaie a encore cours légal chez les populations Ba Suku. L'équivalence en francs est la suivante :

0.50 fr.	=	100	<i>n'zimbu</i>	
1.00 fr.	=	200	»	
5.00 frs.	=	1.000	»	
15.00 frs.	=	3.000	»	= <i>mutundula</i> .
50.00 frs.	=	10.000	»	= <i>nsuku</i> = <i>lufuku</i> .
100.00 frs.	=		<i>nsuku zole</i> .	
200.00 frs.	=		<i>nsuku zitanu</i> ou <i>bondo</i> .	

La plus petite valeur payée en *n'zimbu* est de 30 *n'zimbu* ou *wamba*.

Anciennement une dot était constituée en moyenne par 30.000 *n'zimbu* (150 frs), un ou deux fusils, en provenance de l'Angola et quelques pièces de tissus raphia.

Actuellement, il arrive encore que le père de la fiancée réclame au jeune homme le versement de 1.000 à 3.000 *n'zimbu* pour parfaire le montant de la dot (cas relativement rares).

Les *n'zimbu* servent encore pour les transactions commerciales de peu d'importance; il arrive de même que certains féticheurs exigent la remise de *n'zimbu* pour l'investiture de fétiches.

Les indigènes s'en servent également comme ornements pour la tête (fixés par introduction et bourrage de cheveux dans le coquillage), également comme ceintures de femme. Dans ce dernier emploi les coquillages étaient perforés par frottement sur une pierre.

Les photographies de femmes et de jeunes filles indigènes avec ornements de coiffure que je reproduis, d'après des clichés de Mr. VERBIST, viennent précisément des environs de Feshi (cf fig. 87).

Chez les Ba Huana, TORDAY et JOYCE nous indiquent les valeurs usuelles des « *djimbu* » : 10 *djimbu* valaient 1 *mitako* (de 16,5 cm. de long et de 3 mm. de diamètre), 20 *mitakos* valaient 1 poule, 100 *mitakos* 1 paquet de sel de 1 à 1 1/2 kg., 2 paquets de sel, un bouc; 4 une chèvre. Il fallait 10 à 20 paquets de sel pour une esclave, 20 pour un esclave mâle ce qui faisait 20.000 *Olivancillaria*.

Ces renseignements sur la valeur des *n'zimbu* ou « *djimbu* » chez les diverses populations de la région, sont résumés dans le petit tableau ci-dessous, tableau extrait du beau mémoire de TORDAY et JOYCE « Notes ethnographiques sur les populations habitant les bassins du Kasai et du Kwango oriental : 1) Peuples de la forêt; 2) Peuples de la prairie, mémoire publié par le Musée Royal du Congo :

Tableau des valeurs en *n'zimbu* :

Denrée	Ba Bunda	Ba Mbala	Ba Yaka	Ba Huana
1 sel	—	400	—	1.000 <i>n'zimbu</i>
1 poule	1 sel	100	100	200 »
1 rouleau étoffe	1 »	100	100	200 »
1 baguette laiton	1 »	100	100	10 »
1 lingot fer	1 »	50-100	100	10 »
1 houe fer	1 »	300	300	10 »
1 chèvre	20-60 sels	300	2.000	2.000 »
1 bouc	20-60 »	300	2.000	2.000 »
1 cochon	50-70 »	300	2.000	4.000 »
1 esclave mâle	170 »	10.000	20.000	20.000 »
Une esclave	200 »	15/20 000	30.000	10/20.000 »

Les Ba Bunda d'après TORDAY et JOYCE avaient comme unité monétaire le sel en paquets d'un ou d'un et demi kg.

Cependant les Ba Bunda ont dû connaître les *n'zimbu*. J'ai trouvé dans l'étude d'E. B. FLAMENT « Contribution à l'étude des Babunda » (Congo 1934), des mentions de « *djimbu* » dans des contes et légendes recueillis chez les Ba Bunda d'Imbongo cheff. Mayoto, entre les rivières Kwilu et Luana, terr. Ba Pende, district Kwango.

D'autre part Mr. DE ROOS, Administrateur Territorial-Assistant, chargé du territoire d'Idiofa a bien voulu me transmettre par l'intermédiaire de Mr. le Commissaire de District du Kwango les renseignements suivants au sujet des *n'zimbu* :

« ...Auparavant les Ba Bunda semblent avoir bien connu les *n'zimbu* comme ornements des cheveux.

Le procédé consistait en l'alignement des coquillages en lignes droites tout autour du crâne et à former ainsi des dessins. Ils étaient fixés au moyen d'une tresse de cheveux qu'on entraînait dans l'ouverture des coquillages.

Nulle part les *n'zimbu* ne sont employés dans les ceintures des femmes et leur emploi comme monnaie ne semble pas avoir existé ».

Dans l'ouvrage cité de TORDAY et JOYCE, publié par le Musée Royal du Congo, nous trouvons l'indication que les Ba Pende n'ont jamais utilisé les *n'zimbu - Olivancillaria*; ils employaient les cauries ou *Cypraea*, qu'ils nommaient *pasi*.

D'autre part, dans les deux études de l'érudit linguistique que fut le R. P. BITREMIEUX (De Baphendes, van Luanda, Opper Kasai - De inwijking der Baphende, Congo 1938, 1939), on ne trouve aucune mention de la connaissance des *n'zimbu*.

Monsieur l'Administrateur DE ROOS complète ces renseignements par la mention :

« Chez les Ba Pende du Territoire il semble que leur usage soit inconnu.

Autrefois, lors du règlement des palabres, il arriva que le paiement de quelques *n'zimbu* fut exigé en plus de la somme principale ».

Nous avons déjà vu divers renseignements au sujet de la connaissance de la valeur et de l'emploi des *n'zimbu* par les Ba Yanzi.

J'extrai du beau petit livre du R. P. DE BEAUCORPS, S. J. « Les Bayanzi du Bas-Kwilu » publié dans la collection Africana de l'Aucam 1933, divers renseignements sur l'emploi des *n'zimbu* par cette population.

Dans la description de l'investiture des nouveaux chefs, l'auteur parle de la cérémonie de paiement de la terre « *mudiyi* ». Le nouveau chef doit réunir les anciens de chaque village et leur faire don de sacs de sel, de portions de porcs ou de chèvres, ou à leur défaut d'une somme d'argent.

A partir de ce moment, les sujets du nouveau chef sont tenus de lui payer la dîme qui consiste en une redevance sur chaque pièce de gibier abattu (une cuisse).

L'auteur ne mentionne pas si le don en argent du nouveau chef était payé en *n'zimbu*, mais il est probable que ce fut le cas, du moins anciennement.

Dans la description des classes sociales je note que les esclaves se nommaient « *bawik* » ou « *barenzim* ». Dans ce dernier mot il est probable qu'intervient le mot « *nzim* » ou *n'zimbu*. Je rappelle que l'esclave ou l'enfant d'une esclave se nomme au Bas-Congo *mwana n'zimbu...* »

Voici ce que dit l'auteur au sujet de la dot, en particulier au sujet du montant de la dot.

« Avant l'introduction de la monnaie au Congo, les instruments d'échange employés par les indigènes étaient :

Le *n'zimbu*, petit coquillage marin, valant 0.01 fr. avant la guerre.

Le « *ntako* » (plur. : *mitako*), gros fil de laiton, valant 0.05 fr. avant la guerre.

« Etant donné la dépréciation actuelle de notre monnaie européenne les Bayanzi estiment à l'heure actuelle (1933) le *n'zimbu* à 0.02 fr. et le *ntako* à 0.10 fr. ».

Le R. P. DE BEAUCORPS ajoute « Dans le terme général de dot, on peut comprendre non seulement la dot proprement dite, somme d'argent représentative de la fiancée et variant en raison de ses qualités physiques, morales et sociales, mais aussi les cadeaux en argent ou en nature dus, en vertu de la coutume, aux membres de la famille ».

Je crois intéressant de reproduire les valeurs moyennes de la dot dans différentes Chefferies des Ba Yanzi, des valeurs fixées par l'ayant droit légal de la fiancée (« *mutiul* » = fiancé légal).

800 à 1.400 *mitako* (aujourd'hui 80 à 140 frs), Chefferie de Mpono.

900 *mitako* (aujourd'hui 90 frs) et une chèvre, Chefferie de Ntete.

800 *mitako* (aujourd'hui 80 frs), Chefferie de Mbeno.

1.500 *mitako* (aujourd'hui 150 frs), Chefferie de Kalaktini.

1.000 à 3.000 *mitako* (aujourd'hui 100 à 300 frs), Chefferie de Ngweme.

2.000 à 3.000 *mitako* (aujourd'hui 200 à 300 frs), Chefferie de Ndamu.

500 à 2.000 *mitako* (aujourd'hui 50 à 200 frs) et un bouc, Chefferie de Kimobo.

En outre le fiancé a des cadeaux à donner à sa fiancée (« *Kétiul* »), au père et à la mère de sa fiancée, à l'ancien du clan, aux oncles maternels et même quelquefois aux frères de la fiancée. Une partie de ces cadeaux consistait en argent coutumier, *mitako*, pagnes, et sans doute en *n'zimbu*, du moins anciennement.

L'on voit que les valeurs de la dot, du *mitako* et par conséquent des *n'zimbu*, ne variaient pas seulement de population à population, mais également dans les différentes chefferies d'une même population.

Lors de décès chez les Ba Yanzi, il semble que l'argent du défunt, que ce soit en *mitako* ou en *n'zimbu*, ne soit pas enterré avec le corps; au contraire, les biens du défunt, ainsi que les cadeaux de funérailles sont distribués par le chef de clan (« *Lem* ») aux enfants et membres du clan.

L'auteur donne encore le détail des règles de propriété, des rites de chasse, des amendes... dans lesquels interviennent très souvent les monnaies coutumières.

Nous ne citerons que deux exemples, le premier concerne le taux de vente et donne les valeurs en *mitako* et par conséquent en *n'zimbu* (*ntako* = 5 *n'zimbu*).

Tableau du taux de vente de quelques objets chez les Ba Yanzi
(d'après le R. P. DE BEAUCORPS):

Objets ou Denrées	Valeurs	Chefferies
Maison en bon état	50 <i>mitako</i>	Mpono. Ntete, Mbeno, Kimba. Ndamu.
	20 »	
	ou une poule	
Champ de Manioc sur pied, sans tenir compte de son étendue, ni de son rendement présumé	une poule et 3 mesures de sel	Pimbidi. Mbeno, Ndamu.
	une poule	
	200 <i>mitako</i>	
Une chèvre	100 <i>mitako</i> ou 15 mesures de sel	Ntete, Mbeno. Kimba, Ndamu.
	20 <i>mitako</i>	
Une poule	20 <i>mitako</i>	Ntete, Mbeno, Kimba, Ndamu. Bukanga.
	5 <i>mitako</i>	

Ce tableau montre également les variations de valeur des monnaies coutumières suivant la chefferie.

Le second exemple est le taux des amendes pour relations illicites entre non-mariés.

« Le coupable est puni d'une amende à payer au fiancé de la fille. Si la conception n'a pas suivi, l'amende est d'une poule et 7 à 8 *n'zimbu* (Chefferies : Mpono, Kimwana, Kimobo). Si la conception a suivi la femme reçoit une poule et 5 *mitako*, et le fiancé 200 à 300 *mitako* (Chefferie Kimwana) ou encore : les parents de la fille reçoivent une poule et le fiancé autant (Kimobo).

L'enfant illégitime appartient toujours à la mère ».

Ces coutumes paraissent témoigner d'un sens de la moralité assez aigu chez ces populations, mais l'auteur ajoute « Il paraîtrait d'ailleurs que ces pénalités ne sont guère appliquées ».

Le R. P. DE BEAUCORPS donne le détail du montant des amendes pour divers délits plus ou moins graves, chiffrés en monnaies coutumières (surtout en *mitako*).

Au sujet des ornements de coiffure, en *n'zimbu* comme chez les Ba Mbala, Ba Kwese, Ba Huana, Ba Lua... ceux-ci ne semblent pas exister chez les Ba Yanzi. Voici ce que dit l'auteur des Ba Yanzi du Bas-Kwilu :

« La coiffure bien souvent n'existe pas chez les Bayansi; beaucoup de femmes coupant leurs cheveux ras. D'autres, les coquettes, ont été chercher leurs modèles chez les races voisines. Elles ne nous intéressent pas ».

L'auteur décrit encore deux types de coiffures Ba Yanzi; aucun de ces types ne comporte de *n'zimbu*.

Dans le culte de certains fétiches l'auteur nous révèle que les indigènes font des offrandes d'argent, de « *mitako* », et sans doute également de *n'zimbu*... aux amulettes : « quelques-unes ont l'insigne privilège de recevoir des sacrifices sanglants... Quant aux autres, si elles consistent en des récipients contenant de la terre ou des cendres, on y ensevelira des *n'zimbu*, des *mitako* et, depuis l'emploi des monnaies, des piécettes. Dans le cas contraire, ces piécettes seront enfilées dans un *ntako* qu'on attachera à l'amulette dont on veut obtenir de bons effets ».

Notons encore que le « *Gangwom* » sorte de sorcier Ba Yanzi possède une amulette personnelle (le « *Ngwom* ») « corbeille contenant de la terre, des monnaies, des os d'animaux et deux coquillages en forme de colimaçon. Il le conservera dans sa maison, lui offrira des sacrifices, et y puisera la source de ses puissances occultes. A sa mort, un de ses proches parents, qu'il aura lui-même désigné, prendra le « *Ngwom* », et, après une retraite de 36 jours, deviendra « *Gangwom* »...

Ces coquillages en forme de colimaçon ne sont autres, sans doute, que des Achatines.

Mentionnons encore que lorsque le « *Gangwom* » a terminé ses épreuves, il revêt au cours d'une fête solennelle ses insignes « un bandeau de cuir ceignant le front et sur lequel ont été cousus plusieurs rangées de *n'zimbu* ou petits coquillages ».

Le R. P. DE BEAUCORPS donne une photographie d'un « *Gangwom* »

revêtu de son insigne. Il est probable que ce que j'ai appelé un diadème et dont je donne un cliché est également un insigne de dignité de *Gangwom*.

Les Ba Lua connaissaient les *Olivancillaria*, comme nous l'avons vu, et les employaient également pour la confection d'ornements.

Les renseignements que je reproduis ci-dessous concernant la connaissance et l'emploi des *n'zimbu* chez les Ba Songo sont extraits d'un livre plus récent du R. P. DE BEAUCORPS « Les Basongo de la Luniungu et de la Gobari » (Mémoire de l'Inst. Royal Colonial belge 1941).

Suivant le témoignage des Ba Mbala voisins des Ba Songo, que rapporte le R. P. DE BEAUCORPS ces populations ne connaîtraient pas très bien l'origine des *n'zimbu*.

« Les anciens aujourd'hui décédés nous ont rapporté que jadis les Bambala habitaient sur les rives d'un vaste lac nommé Tibi-Tibi, ou Tipi-Tipi, ou encore Zia (terme qui signifie lac en Kimbala), lac situé très loin et au-delà de la rivière Kwango. C'est de là que nous venaient les *n'zimbu*. Dans ce lac se jetaient toutes les rivières de la région, entre autres la Bilolo; ses dimensions étaient si considérables que personne n'osait le traverser : il aurait fallu quarante semaines (de quatre jours). Les oiseaux ne s'y risquaient pas, car ils seraient tombés à l'eau de fatigue avant d'atteindre la rive opposée. On y voyait des embarcations mais aussi des bateaux plus grands portant des hommes au teint blanc, qui venaient de la rive opposée. Ces gens qu'on appelait Miloa ou Eloa étaient munis d'engins qui éclataient avec fracas comme la foudre, mais ils ne tiraient pas sur nous ».

Plus loin l'auteur conclut que ce lac ne peut être que l'Océan, la côte d'Angola où se trouvaient les *n'zimbu*, dans l'île aux *n'zimbu* qui « objet de convoitises ardentes, fut prise au Roi du Congo ALVAREZ III, en 1621 par CORREA DE SOUZA, Gouverneur de Loanda ... »

Nous n'entrerons pas dans le détail de la discussion que poursuit l'auteur sur ce lac plus ou moins mythique.

La valeur des *n'zimbu* et les variations de son cours chez les Ba-Songo nous intéressent davantage. Pour réaliser une idée de cette évolution, le R. P. DE BEAUCORPS envisage :

- 1) la contrevaleur d'une journée de travail d'un artisan anciennement;
- 2) le taux actuel d'une de ces journées de travail;
- 3) l'augmentation ou la diminution du pouvoir d'achat des *n'zimbu*,

monnaie courante qu'il appelle, à tort, *caurie* et qui, pour lui, représente le centime.

« Les divers travaux industriels étaient jadis : la fabrication des tissus de raphia ou « *Kipusu Kabidie* », la ferronnerie, la poterie, et la confection des nattes ».

Sur le Kwango, un tisserand pouvait exécuter, en une journée, un tissu commun d'une valeur de 5 *n'zimbu* (10 *n'zimbu* pour les tissus artistiques).

Un forgeron exercé parvenait à forger par jour deux ou trois houes, valant chacune 50 *n'zimbu*. Mais le traitement préparatoire du minéral exigeait un temps plus considérable. La journée du forgeron ne valait donc pas plus de 25 à 30 *n'zimbu*, en moyenne.

Une bonne mouleuse exécutait en un jour une grande cruche (« *Bwo* »), d'une contenance de 10 litres environ, valant 10 *n'zimbu*.

Un noir adroit de ses mains confectionnait deux nattes d'une valeur de 10 *n'zimbu*; mais la recherche des matières premières absorbait un jour.

A quel taux peut-on estimer une journée de travailleur local dans la région occupée actuellement par les Ba Songo ?

Le travail de tissage a complètement disparu depuis longtemps, quoiqu'il soit encore en honneur chez d'autres tribus, où les Ba Songo peuvent se procurer des tissus de raphia au taux d'un franc.

La ferronnerie indigène a été supplantée par les articles d'importation. Jusqu'à ces derniers temps la houe musongo valait 3 francs.

La poterie occupe encore bon nombre d'artisans. Mais comme les procédés n'ont pas changé depuis les temps les plus reculés, la production reste la même et une grande cruche de 10 litres exige encore une journée de travail. Le prix s'en est élevé à 3 francs.

Il en est de même pour la confection des nattes, dont l'unité vaut environ deux francs, pour une journée de travail.

Nous devons ajouter à cette liste deux ordres de travaux que le progrès a fait naître : la cueillette des fruits du palmier, qui peut rapporter à un coupeur moyen environ 2 francs par jour, et le travail aux huilleries mécaniques, où le salaire quotidien peut s'élever à frs 2.50 (avant la guerre, lors de l'enquête menée par le R. P. DE BEAUCORPS).

D'après les données précédentes la journée de travail aurait donc monté de 12 centimes à fr. 1.70, mais la différence réelle entre ces deux chiffres est évidemment solidaire des variations survenues dans le pouvoir d'achat du centime *n'zimbu*.

3) Nous pourrions avoir quelque idée de ces variations en comparant les valeurs marchandes du même objet jadis et aujourd'hui :

	Valeur ancienne en <i>n'zimbu</i>	Valeur actuelle en francs
Panier d'arachides (2 litres environ)	5	1
Poule moyenne	50	4
Chèvre adulte	300 à 500	75
Porc adulte	1.000	150
Vin de palmier, calebasse moyenne	5	1
Houe indigène	50	3
Cruche de 10 litres (environ)	10	3
Natte « <i>Lwansi</i> »	10	2
Tissu de raphia (1 mètre courant environ)	5	1
Case en paille	350	15

Le R. P. DE BEUCORPS conclut : « De la comparaison de ces deux tarifs, il ressort que le taux des produits énumérés s'est, en moyenne, multiplié par le facteur 11,44 et le taux moyen de la journée du travailleur par le facteur 14.

Il en résulterait que le pouvoir d'achat du travailleur a passé de 5.72 à 7 ».

Plus loin l'auteur nous donne des renseignements sur les différentes monnaies coutumières et leurs unités :

« Propriété mobilière ... La véritable monnaie divisionnaire dont le souvenir remonte le plus loin est le *caurie* ou *mbudi*, issu des côtes de l'Angola et qui servit longtemps de monnaie étalon (L'auteur confond évidemment *caurie* et *Olivancillaria*).

Les *cauries* en usage chez les Ba Songo étaient de deux espèces, l'une constituée d'une petite coquille nommée *Mpias*, de 10 à 15 mm. de longueur, dont les bords latéraux sont repliés vers l'intérieur. Ce modèle ne fut guère usité que pour jouer aux dés ou pour orner les bonnets de chef et de devins (ce sont les vrais *cauries* ou *Cypraea moneta*). L'autre appelé « *Mbudi* » ou « *Nzim* » (Ba Mbela, Ba Ngongo = *n'zimbu*; Ba Yanzi = *n'zimbu*), présente la forme d'un minuscule colimaçon de même longueur. Il équivalait à la valeur actuelle d'un centime (c'est évidemment l'*Olivancillaria nana*). Le « *Letswu* » ou « *Lutsu* » (Ba Mbala = *Lusuku*; Ba Ngongo = *Musuku*; Ba Yanzi = *Musuku*) était une somme de 10.000 *n'zimbu*.

Pour des échanges, on se servait encore jadis du « *Kipusu Kabidie* » ou « *mbalankwin* », tissu en fibres de raphia, formant un carré de 70 cm à 1 mètre de côté, longueur moyenne de la fibre. Il se présentait roulé comme un boudin et maintenu sous cette forme par le tressage des fibres laissées libres aux deux extrémités.

Le sel marin était également en usage pour les échanges. Il était renfermé dans des sachets en tissu de raphia de la grosseur du bras, longs de 25 à 30 cm, que l'on appelait « *Mûng* », d'une valeur de 100 à 500 *nzim*.

« Lorsque les Ba Songo eurent quitté le Kwango, le sel marin devint plus rare. Ils cherchèrent le moyen d'y suppléer, en incinérant certaines plantes aquatiques, riches en sels de potasse et de soude, nommées « *Mukele* ». Les cendres étaient lavées soigneusement pour en écarter les impuretés. L'eau de lavage évaporée par la cuisson laissait un résidu salin appelé « *Munkîn* », conservé en sachets de raphia ou enveloppé de feuilles sèches et représentant une valeur de 100 *Nzim* (Ba Mbala, Ba Ngongo = *Mukedi*; Ba Yanzi = *Mukuyi*).

En certaines régions riches en minerai de fer, le traitement par le charbon de bois donnait des lingots appelés *Ndûn* (Ba Mbala *bindondo*; Ba Ngongo = *Ndondo*; Ba Yunzi = *Ndondo*) utilisés parfois pour les échanges.

Le fil de laiton dont on fit des bracelets fort appréciés « *Muwa* » (vulg. *Mutako*), d'une valeur de 500 *nzim* ne fit son apparition que beaucoup plus tard, le jour où le pays s'ouvrit au commerce européen (Ba Mbala = *Munengo*; Ba Ngongo = *Mulung*).

Enfin, de tout temps les échanges se firent par le moyen du petit bétail : la poule (*nko*), d'une valeur de 50 à 100 *nzim* maximum; la chèvre (*Ntab*) valant 300 à 500 *nzim* ».

L'auteur, dans le paragraphe consacré à la propriété immobilière, nous renseigne encore quelques valeurs en *n'zimbu* : une culture sur pied était cédée à un taux à peu près uniforme de 100 à 300 *nzim* chez les Ba Yanzi de la chefferie de Kongo.

Un Kolatier (*Mubets*) en pleine production de noix de Kola (*Mabets* ou *Mabeti*) était vendu 100 *nzim*, dans la chefferie de Kongo, 300 dans la chefferie Mukigi et Buzimbi, de Kumbi, et atteignait 1.000 *nzim* dans la chefferie de Kitulu, de Bell.

Un parasolier (*Musanga smithi*) était également vendu, pour sa production de chenilles comestibles.

Quant aux cases, elles se vendaient soit trois sachets de sel et 100 *nzim*, soit, autre part, 250 à 300 *nzim* (= 15 francs).

L'auteur indique encore qu'à l'époque où il prenait ses informations (avant 1940) une case en pisé avec véranda valait 100 à 150 francs.

La dot, somme due aux ayants-droit de la femme, se nommait également *nzim* et se montait, avant l'arrivée des Européens, à la somme de 1.000 à 3.000 *Olivancillaria*, ce qui équivalait alors à 10 à 30 francs actuels (avant 1940), selon l'auteur.

Après l'introduction de la monnaie européenne le montant de la dot s'éleva à 200/250 frs dans la chefferie de Banza, siège Banza et Moliambo, et même à 800/900 frs, pour redescendre, lors de la crise, à 150/300 frs (chefferies de Banza, de Buzimba, de Kikongo) et à la somme fixe de 150 frs (chefferies Kongo, de Kongo, Kintulu, de Belo, Mukinyi et Buzimbi, de Kumbi).

« Il arrive parfois que ce taux soit dépassé exceptionnellement par suite de circonstances délictueuses. Si la femme a quitté son premier conjoint par suite des sollicitations d'un amant, celui-ci devait payer jadis, outre le taux normal de la dot, 40 *Mung* (sachets de sel); aux débuts de l'occupation européenne, 500 francs; aujourd'hui 300 francs et plus ».

« Par contre, dans le cas du mariage avec un « *Mutil* » (= sujets dont les clans respectifs ont été unis par le lien du mariage des ascendants immédiats ou médiats, parents ou grands-parents) le taux était abaissé jadis à 300 *nzim* (3 francs) ou 5 *mung*. (5 à 8 francs); aujourd'hui le taux est réduit à la moitié ou même au quart du montant normal.. »

Pour les dons accessoires, la répartition de la dot, les règles de restitution de la dot... dans lesquelles interviennent également les montants en *nzim*, je renvoie à l'ouvrage du R. P. DE BEAUCORPS.

Les amendes coutumières pour délits divers étaient, nous apprend le R. P. DE BEAUCORPS, taxées souvent en poules et en *nzim* chez les Ba Songo.

« L'incendie d'une maison par son propriétaire en état d'ivresse ou d'emportement, constitue un délit, punissable jadis d'une amende de 100 *nzim* et une poule, quelquefois d'une chèvre (chefferie Banza, de Banza et Moliambo).

» Aujourd'hui le montant de l'amende s'élève généralement à 50 francs et une chèvre, payable au chef de terre ».

« Lorsque l'incendie était causé par un tiers même involontairement, une chèvre était jadis remise par lui au propriétaire, en réparation du tort causé. S'il a été occasionné par malveillance, le taux était jadis d'une chèvre et 200 *nzim*; aujourd'hui 50 francs et une chèvre. »

La violation de domicile était taxée d'une amende de 4 *nzim* et 1 poule, s'il s'agissait d'une case ordinaire. S'il s'agissait de la case d'un chef, l'amende était d'un esclave.

Pour un meurtre le « prix du sang » exigé par le chef de clan du défunt, après épreuve du poison désignant le coupable, était de 4.000 *nzim* et de 2 esclaves.

L'incendie de la brousse permet aux populations des profits de chasse très notables.

Pour l'incendie de la brousse sans autorisation de l'ayant-droit l'amende était de 100 *nzim* dans la chefferie de Kongo, de Kongo; 300 *nzim* et 1 chèvre dans la chefferie Banza, de Banza et Moliambo. Elle est aujourd'hui, nous apprend l'auteur, uniformisée au taux de 50 francs et une chèvre.

Un autre délit de chasse, très grave, considéré comme une insulte personnelle au chef, était le refus du paiement de la redevance de chasse (une cuisse ou un morceau de la plupart des animaux abattus



Fig. 85. -- « MUMBONGO » avec son « *Mpu a nzim* », Bonnet de chef, Ba Songo. Il porte en main le chasse-mouches « *musiesi* » et au cou, le collier de dents de léopard.

(Photo R. P. DE BEAUCORPS, cliché *Inst. R. Colonial belge*).

à céder au chef de terre). Ce délit était puni d'une amende de 500 *nzim* et d'une chèvre; aujourd'hui de 50 francs et d'une chèvre.

Le coupable de relations adultères avec une femme mariée était condamné à la sanction coutumière de 500 *nzim* ou 200 *nzim*, une chèvre et un tissu de raphia (chefferies Kintulu, de Belo, Kongo, de Kongo), ou encore 20 « *mung* » (sachets de sel), une chèvre et un tissu de raphia (chefferie Banza, de Banza et de Moliambo). Ces taux étaient ceux pratiqués anciennement; les taux actuels sont uniformisés à 50 francs, une chèvre et une brassée de calicot.

Si un enfant vient à décéder au moment où l'affaire est découverte l'amende sera augmentée sensiblement : 100 à 2.000 *nzim* et le complice de la femme devra procéder à un rite nommé *Matar* pour les funérailles de l'enfant.

Chez les Ba Songo, les féticheurs ou sorciers exigeaient souvent un certain nombre de *nzim* pour célébrer leurs rites. Ils exigeaient également une redevance en *nzim*.

Dans le rite du *Kumbi* par exemple, célébré lors du mariage des Ba Songo, rite dont l'omission risquait d'entraîner la stérilité de l'u-



Fig. 86. — Devineresse avec calotte ornée de *n'zimbu*, tenant dans ses bras le gong « *Ngwum* ».

(Photos R. P. DE BEAUCORPS, clichés *Inst. Royal Colonial belge*).

nion, le célébrant ou « *Ngang Kumbi* » recevait comme salaire 100 à 200 *nzim*.

Dans les rites qui accompagnaient la grossesse et l'enfantement, les sorciers indigènes (*Ngang*) étaient également rétribués en *nzim*.

Citons un exemple :

« Si au cours de la grossesse, la femme ressent des douleurs, on appelle le « *Ngang Kabwal* ». En compagnie du grand-père il fait dévoiler par la femme les noms de ceux qui ont eu des relations avec elle, même avant son mariage et dès les années de sa jeunesse.

Chacun des accusés reçoit l'injonction de verser un *nzim* désigné sous le nom de *Misiem* ou *Musien* (Ba Mbala = *Musendo*, Ba Songo = *Musien*, Ba Yansi = *Misien*). Ces *nzim* sont déposés par le « *Ngang Kabwal* » sur un petit tas de terre qu'il a lui-même dressé devant la porte de la case; il y ajoute des *Luba* (noyaux de fruits de palmier) apportés par lui et un peu de *Mpio* (97). Du *Man* ou vin de palme est versé sur le tout. Puis prenant entre les doigts un peu de ce mélange il en touche le front, les épaules et les genoux de la femme. Les *nzim* sont retirés du tas et partagés entre le *Ngang* et la femme, les noyaux sont repris par l'opérateur et renfermés dans sa besace pour la prochaine occasion. Il ne lui reste plus qu'à recevoir son salaire ou plutôt un gage : *Mabwisi* (Ba Mbala = *Mahuka*; Ba Songo = *Mahukisa*; Ba Yanzi = *Mabuki*), sans préjudice du placement à toucher plus tard. Ce *Mabwisi* était de 100 *nzim* et de 1 poule ».

Autre exemple :

« La femme a-t-elle conçu, il s'agit d'écarter tout obstacle au développement de la grossesse : c'est l'office du *Kutwis* (Ba Mbala = *Kutusa*, *Kutus Mwan*; Ba Yanzi = *Kutuye*). Le mari remet un *nzim* au grand-père de la femme et un autre au « *Ngang Kabwal* » Ba Ngongo = *Mabwal*; Ba Yanzi = *Kikwum*); le grand-père le conservera soigneusement jusqu'au jour de la naissance de l'enfant. Alors il le remettra au « *Ngang Kabwal* » qui se rendra avec lui près de l'accouchée. Après avoir choisi deux fibres de raphia le *Ngang* les passera dans le *Mayasa* (préparation conservée par la femme qui a mis au monde des jumeaux) et ils les lieront, le *Ngang* au poignet gauche, le père au poignet droit de la mère. C'est ce que l'on appelle le *Misung*. Puis une poule est égorgée, cuite, partagée en morceaux, dont l'un est remis à la mère. »

Je renvoie au beau livre du R. P. DE BEAUCORPS pour les autres exemples.

Je citerai cependant encore la curieuse coutume suivante :

« Si l'accouchement s'opère normalement, le mari remet à son épouse le *Musien*; c'est un présent de 150 *nzim* pour un garçon et de 250 *nzim* pour une fille. La jeune mère les portera à sa mère. Si, au contraire, à la suite d'un accouchement difficile, l'enfant vient à périr, le mari rend souvent son épouse responsable de l'accident et exige du « *Lim* » (chef de clan) de celle-ci le « prix du sang », somme qui s'élève parfois à 50 francs et une chèvre. Cette dernière coutume a été introduite récemment. »

(97) D'après le R. P. DE BEAUCORPS le « *Mpio* » est un bloc d'argile rouge ou de kaolin blanc transmis de génération à génération et conservé dans la case du *Lim* (chef du clan). (Ba Mbala = *Lemba*; Ba Ngongo = *Lem*; Ba Yanzi = *Ngway* ou *Lem*).

L'interrogation du devin destinée à fixer le nom de l'enfant se faisait moyennant quelques *nzim*.

Chez les Ba Songo, les *nzim* ne semblent pas avoir été enterrés lors des funérailles.

« Si un groupement plus important, voire une tribu étrangère, désire s'installer, l'autorisation ne lui sera donnée qu'en tant que seront sauvegardés les intérêts des groupements déjà existants. L'emplacement à choisir ayant été discuté entre les intéressés et le chef responsable, celui-ci fiche une houe en terre au centre du dit emplacement et reçoit un présent qui, selon les circonstances, varie de 300 *n'zimbu* et une chèvre, à 20.000 *n'zimbu*, une chèvre et 2 esclaves. Pour s'installer sur la terre de Munkiŷi, les Ba Mbala payèrent aux Ba Songo cinq *Mabuki*, 5.000 *n'zimbu*. Pour la terre de Kisala, ils versèrent 2.000 *n'zimbu* et livrèrent un esclave ».

Les Ba Songo utilisèrent les *nzim* pour l'ornementation. J'ai déjà parlé du « *Mpu a nzim* », insigne du chef de terre. Le R. P. DE BEAUCORPS donne dans son mémoire une photographie de « MUMBONGO » chef Mu Songo, coiffé de son bonnet original, orné, dit l'auteur, de « *cauris* » (qui sont des *Olivancillaria*), avec les autres insignes de sa dignité (cf fig. 85).

Il donne également une autre photographie représentant une devineresse coiffée d'un bonnet dit « *Gamukal* », orné de *cauries*, qui sont également des *Olivancillaria nana* (cf fig. 86).

Si nous passons à la rive droite du Kasai, nous pouvons dire que les *Olivancillaria nana* ont certainement été connus des populations Ba Boma et Ba Sakata, bien que l'on ne possède que peu de renseignements à ce sujet.

Les Ba Boma ont connu les *n'zimbu*; ils étaient d'ailleurs de bons négociants et de hardis navigateurs et A. BERLON nous révèle que leur flottille de pirogues allait jusqu'au Stanley-Pool d'une part, jusqu'à Bolobo d'autre part (*Congo illustré*, II, p. 176).

Quant aux Ba Sakata, ils connaissaient également ces coquillages, qu'ils appelaient de *nzima*. Ces *nzima* perdirent déjà très anciennement leur rôle de monnaie au profit des *mitako*. Cette population était peu commerçante et ne produisait pas beaucoup de produits prêtant à l'échange.

Mr. BAËYENS dans son étude sur les Lesa (Ba Sakata) parue dans la *Revue Congolaise* (1913) affirme que la monnaie courante était le *mitako* (bâton en cuivre). Mais l'auteur dit, d'autre part, que les femmes Lesa portaient dans leurs cheveux des « *cauries* et autres petits coquillages ».

Les Ba Sakata utilisaient également les *nzikida*, ou ceintures de rondelles découpées dans le test de grands Achatines, rondelles perforées et enfilées.

Au sujet des populations Ba Lunda et des Ba Tshok, je puis reproduire des remarques que je dois à l'obligeance de Mr. P. ROEGERS, Administrateur territorial de Kahemba :

BA LUNDA :

A) Les *n'zimbu* n'étaient pas connus des Lunda mais quand cette population est venue en contact avec les Ba Pende, ils ont acheté

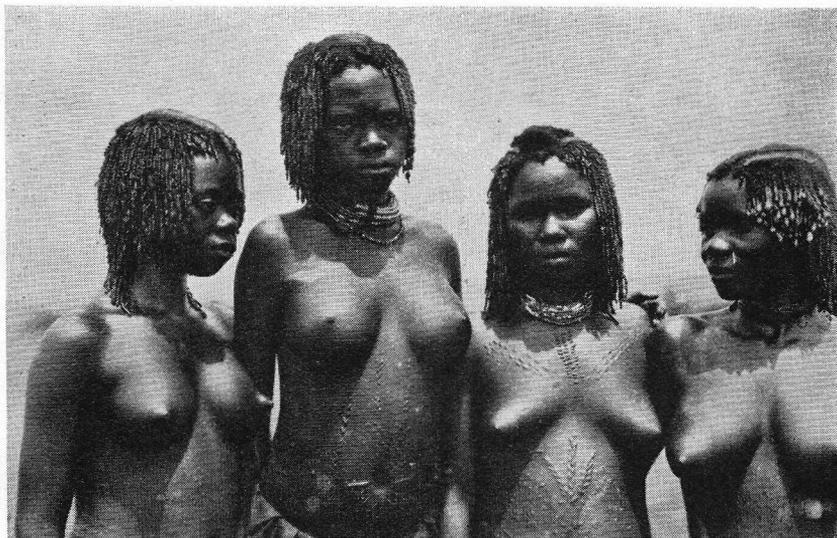


Fig. 87. — Femmes Ba Lua du N. de Feshi, portant des ornements de coiffure avec *n'zimbu*.

(Photo M. VERBIST, Administrateur Territorial).

des *n'zimbu* chez leurs voisins pour toutes leurs transactions commerciales.

Même les dots furent payées en *n'zimbu* pendant quelque temps. Une dot moyenne était de 100 *n'zimbu* qu'on appelait *kanunu ya n'zimbu* ou *kanunu* tout court. Actuellement ils n'emploient plus les *n'zimbu*.

B) De tout temps les Lunda ont connu et employé un autre coquillage, le « *pasi* ». Le *pasi* est un coquillage du genre du *n'zimbu* mais deux fois plus grand (c'est le *caurie* ou *Cypraea moneta*).

Les dots de femmes furent payées souvent avec des *pasi*; leur valeur était de 5 à 20 « *muya lu pasi* ». Le « *muya lu pasi* » est une ficelle sur laquelle on a enfilé 5 *pasi*.

Le *pasi* n'est plus employé actuellement comme valeur dotale; il est actuellement encore employé par les Lunda dans le cas suivant : la femme enceinte pour la première fois s'attache à la ceinture un *pasi*. Après l'accouchement ce *pasi* est attaché au poignet droit de l'enfant si c'est un garçon, au poignet gauche si c'est une fille.

Pendant les grossesses suivantes, le *pasi* n'est plus employé, même si la première grossesse a donné lieu à un avortement ou à un enfant mort-né.

C'est la mère de la femme qui procure le *pasi* à sa fille; c'est elle qui reçoit le *pasi*, si la grossesse n'a pas donné d'enfant vivant. Le *pasi* porté par la femme qui a avorté ou donné naissance à un enfant mort-né, ne sera plus employé par une autre femme.

En cas de naissance de jumeaux, c'est le premier né qui recevra le *pasi* porté par la mère, l'autre enfant recevra un *pasi* ordinaire.

Le *pasi* est porté par l'enfant, jusqu'au moment où la ficelle le fixant au poignet se casse, peu importe le moment. Le *pasi* est alors rendu à la grand-mère maternelle.

Auparavant les Lunda en garnissaient les bords inférieurs des tissus raphia qu'ils portaient. Ils en garnissaient leurs cheveux et leurs chevilles. Actuellement cette coutume est abandonnée.

BA, TSHOK :

Tout comme les Lunda, ils ne connaissaient pas les *n'zimbu* qu'ils ont cependant employé quelque temps après, suite à leur contact avec les Ba Pende.

La même coutume existe chez eux pour le *pasi*, qu'ils ont connu de tout temps.

Contrairement aux « Lunda », les femmes et les hommes se parent de *muya lu pasi*, qu'ils portent autour de la tête, pour les hommes, en ceinture, pour les femmes et autour du cou-de-pied, pour les deux sexes.

J'exposerai un peu plus loin quelques renseignements qui me sont parvenus sur l'utilisation des *n'zimbu* par les populations Ba Tshok et Ba Lunda de l'Angola.

H. JOHNSTON, dans son livre bien connu sur GEORGES GRENFELL, dit que les Ba Kuba n'employaient comme monnaie et comme ornements que des coquillages *cauries*.

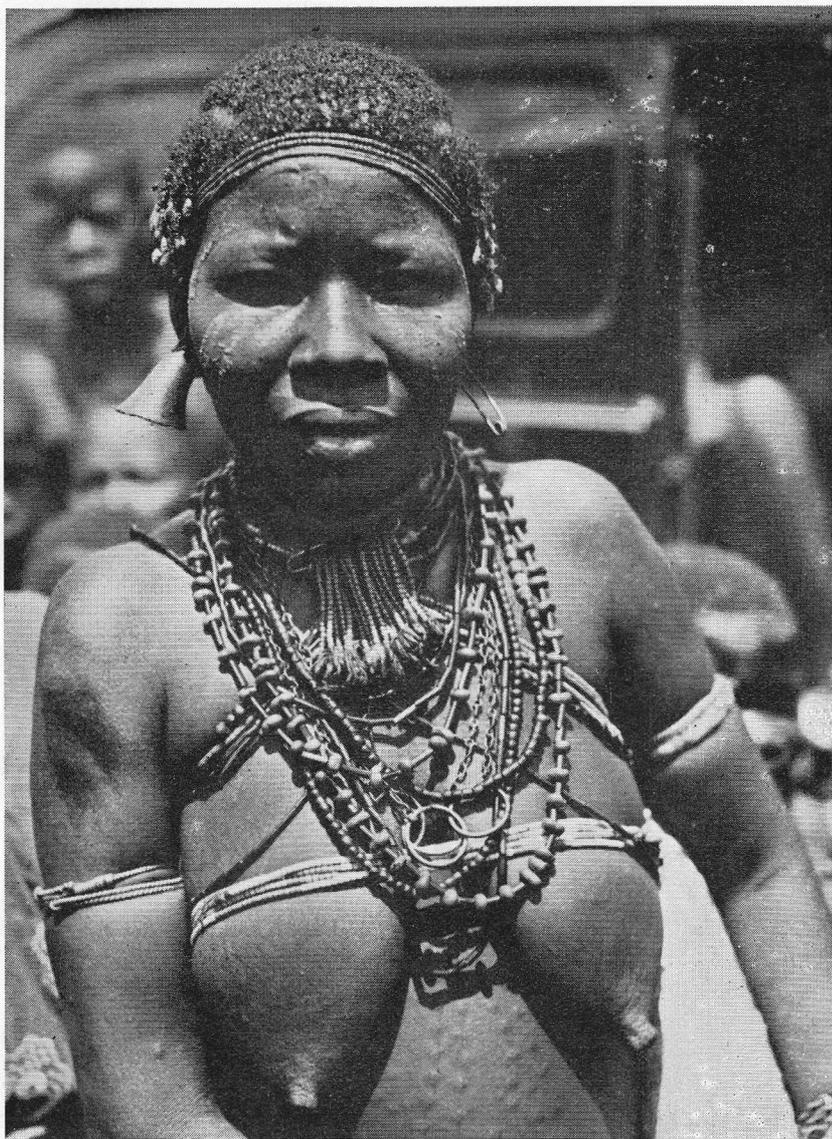


Fig. 88. — Femme Ba Suku. Les Ba Suku sont une famille apparentée aux Ba Yaka, habitant les rives de la Wamba (Kwango).

Cette femme porte des *n'simbu* fixés dans la chevelure.

(Photo A. VAN DEN HEUVEL, *Congopresse*, C.I.D.).

Les superbes masques de cette population, ornés abondamment de perles de traite et de *cauries*, sont bien connus.

Grâce à l'obligeance de Mr. MAESEN, Chef de la Section Ethnographique du Musée Royal du Congo, j'ai pu examiner dans les collections du Musée un beau couteau Ba Kuba montrant dans la poignée, incrustés dans une matière résineuse, 4 *n'zimbu* bien reconnaissables.

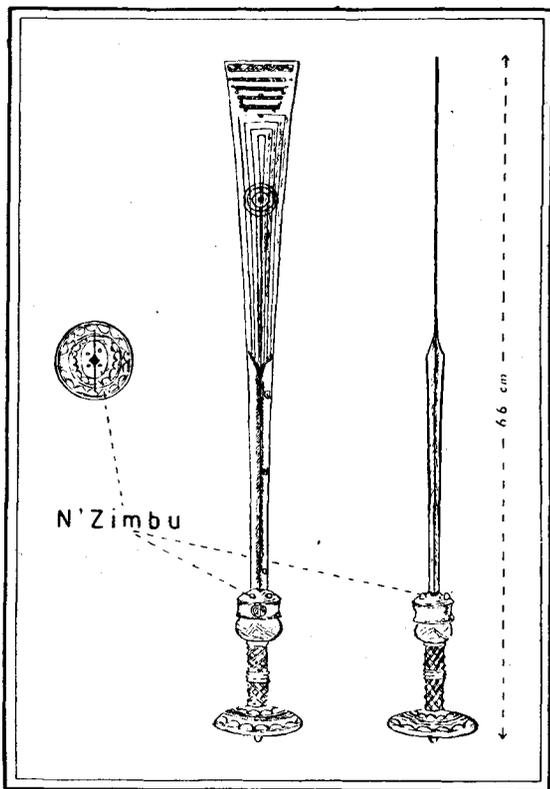


Fig. 89. — Couteau Ba Kuba dont la poignée est ornée de *n'zimbu*.
(Collect. ethnogr. Musée Royal du Congo belge).

bles, disposés symétriquement, de chaque côté, en face des deux tranchants de la lame.

M. MAESEN m'a confié que de tels objets n'étaient pas exceptionnels, qu'il en avait vu d'autres dans des collections particulières, et ceci démontre que les Ba Kuba ont connu les *n'zimbu*, ou certains d'entre eux du moins.

Je me suis adressé à Mr. le Gouverneur PEIGNEUX, alors Gouverneur de la Province de Luluabourg, qui a bien voulu faire procéder à une enquête dans sa province, enquête dont le résultat m'a été communiqué par lettre ci-dessous de Mr. J. GUSTIN, Secrétaire Provincial.

« ... J'ai le plaisir de vous faire connaître le résultat de l'enquête à laquelle j'ai fait procéder dans les Territoires de Port-Francqui (Ba Shilele-Ba Tshok), Mweka (Ba Kuba), Mekese (Dengese), Tshikapa (Ba Tshok, Ba Pende), Luisa (Ba Sakata Mpasu et Ba Kete), Kole (Ba Songo Meno), Lusambo (Ba Kwa Mputu et Ba Telela) et Kanda-Kanda (Ba Luba, Kanioka, Lunda).

Les coquillages que vous m'avez envoyés ne sont connus que chez les Ba Kuba, où ils portent le nom de *ntshima*. D'autres coquillages de même nature, mais de dimensions plus grandes, y sont également connus sous les noms de « *pemi* » et de « *nanga* ».

Les *ntshima* auraient été introduits par les Portugais et les Arabes, qui s'en servaient, comme monnaie d'échange, contre de l'ivoire et du caoutchouc.

Actuellement ces coquillages ne servent plus comme monnaie, mais ornent des vêtements de cérémonie et les manches de couteaux nommés « *ilona* ». Leur valeur se situe entre 600 et 20.000 *cauris* suivant leur grandeur.

Au cours d'une danse, il est chanté : « *nanga apuanyi pemi, ntshima apuanyi mpashi* », ce qui se traduit par : « *nanga* ressemble à *pemi*, *ntshima* ressemble à *mpashi* ». « *Nanga* » « *pemi* » et « *ntshima* » sont les coquillages dont question, tandis que « *mpashi* » désigne les « *cauris* ».

Cette intéressante lettre permet de se rendre compte que la connaissance des *n'zimbu*, que possèdent les Ba Bunda, date des débuts des relations commerciales avec les Portugais, mais cette date est bien ancienne, peut-être du début du XVII^e siècle; d'ailleurs il est fait mention également des Arabes.

On peut donc en conclure que les perles de traite, qui sont si abondamment employées dans l'ornementation, notamment dans certains masques, n'ont pas nécessairement remplacé, chez les Ba Kuba, les *n'zimbu*, mais peuvent avoir été introduites à peu près à la même époque, ou simultanément.

Mr. MAESEN a bien voulu m'informer également qu'au Museum für Volkerkunde der Universität à Zurich existait une statuette représentant un homme et une femme adossés, debout. La femme porte sur le sommet de la tête une matière résineuse dans laquelle sont cimentés des coquillages *Olivancillaria nana* (vitrine II, Salle Afrika).

Le Musée du Congo possède, de la région du Sankuru, une ceinture ornée de *n'zimbu*, dont j'ai déjà parlé.

Les populations plus orientales ne semblent pas avoir connu les *n'zimbu*. Dans la monographie ethnologique des Ba Songe, de CYRILLE VAN OVERBERGHE, on trouve le passage suivant concernant les monnaies :

« Avant l'arrivée des Européens en pays Ba Songe, les seules monnaies dont ils usaient étaient :

a) Le « *madiba* », carré d'étoffe indigène en fibres de raphia d'environ 30 × 30 cm. On comptait par cents *madiba*. L'impôt aux Arabes était payé en *madiba*. Le tissu européen tend à le remplacer.

b) le *cauri*, le coquillage connu, qui est encore en honneur dans les régions de l'Est. On comptait par ceintures de *cauries*, cinq à six cents *cauries* attachés sur un ruban. Les perles de traite européennes les ont aujourd'hui remplacées presque partout : je ne connais plus que les Bena-Kasaï et les riverains du Lualaba qui s'en servent dans leurs transactions.

La *croisette*, lingot de cuivre en forme de croix de Saint André, fabriquée dans le sud du Pays Ba Luba, a été jusqu'ici une monnaie fort en usage dans les régions voisines du Sankuru, mais on ne peut la considérer comme une monnaie Ba Songe » (SCHMITZ).

Un passage d'un mémoire du célèbre géologue J. CORNET m'a cependant frappé. Il s'agit de son mémoire : « Les formations postprimaires du Bassin du Congo » (1893-1894), dans lequel il signale la découverte, entre les mains d'indigènes du Katanga, de coquilles d'*Oliva subulata* de l'Océan Indien. Il ajoute : « j'ai vu, entre les mains des indigènes du Katanga, bien d'autres coquillages marins ayant cette origine ».

5. — Afrique Equatoriale Française (A. E. F.). — Moyen Congo.

Nous avons vu que chez les Ba Vili, le mot *n'zimbu* désigne secondairement les perles de traite, les coraux, les colliers.

J'ai feuilleté en vain le « Mémorial du Congo français » (1888-1914) sans trouver de données à ce sujet, mais Mgr. FRITEAU, des Révérends Pères du Saint Esprit, ancien Vicaire apostolique du Loango, a bien voulu me confirmer ces renseignements :

« Je n'ai jamais vu les Vilis ni les autres tribus du Vicariat de Loango utiliser les *Olivancillaria*, ni comme monnaie, ni pour la

parure : colliers, bracelets, ceintures. Je n'ai jamais entendu dire non plus qu'ils s'en soient servi dans le passé. Les documents les plus anciens que j'aie pu consulter, parlent, pour les transactions des Blancs avec les indigènes, de pièces ou cortades d'étoffe, de tafia, de fusils, de poudre. Personnellement, je n'ai connu sous cette dénomination de *n'zimbu* que les perles de verre, plus communément appelées « *bilabu* », employées comme monnaie, dont les indigènes faisaient des colliers, ceintures, etc... ».

Par extension, le terme *n'zimbu*, que l'on orthographie avec le curieux pluriel *zizimbu* employé au Mayumbe signifie, chez les Vili, fortune et héritage.

A la demande de Mgr. FRITEAU, le R. P. MARION, Missionnaire du Saint Esprit, Curé de Pointe Noire, a bien voulu effectuer une enquête au sujet des *n'zimbu*.

« Ces coquillages sont encore connus par les anciens; il y en aurait même de conservés dans d'anciennes familles de Landana (Congo portugais).

Origine : viendraient d'Angola (bord de mer, ou lac), même aussi de Tchilounga (Nord de Loango). D'aucuns disent de chez les Ba Teke, d'après l'expression : « *zi n'zimbu zi n'tékié* », mais « *n'tékié* » veut dire, en réalité, « Est, Orient, pays du soleil levant »; les Vili et les Landana l'ont confondu avec *Nteké*, le pays des Ba Teke.

Emploi :

- 1) Monnaie courante : « *zi zimbu zi ami* » = « *zi mbongo zi ami* » = mon argent, mes richesses.
- 2) Coquetterie : un collier de cou, de bras, de reins, pour les femmes et les enfants.
- 3) Fétiches : pour deviner la maladie, ou la cause de la maladie, le « *nganga* » (féticheur) les jetait en l'air et donnait son diagnostic d'après leur position pile ou face, ou leur orientation.

Pour deviner le coupable (ordalie), on en frottait l'œil de l'accusé; si la coquille entrait à l'intérieur de l'œil, le prévenu était coupable, mourait fou, en général.

A la mort, si le défunt en portait comme collier, on l'enterrait avec les *n'zimbu*; s'il en laissait comme « argent », on les partageait entre les membres de la « famille ».

Je pense que les renseignements concernant la divination par projection de *n'zimbu* à terre, ou par frottement de l'œil des accusés témoignent d'une confusion de ceux-ci avec les *cauries*, dans l'esprit de l'informateur du R. P. MARION.

Les coutumes funéraires exposées ci-dessus à propos des *n'zimbu*, furent sans doute l'origine de la signification de funérailles donnée

à ce terme. D'après le R. P. TASTEVIN, les Vili donnent également le nom de *n'zimbu*, à une danse qui s'exécute à la mort d'un chef important.

Je n'ai pu trouver aucun renseignement sur la connaissance éventuelle des *n'zimbu* par les populations de l'intérieur, les Ba Kougni, les Ba Bembe, les Ba Yaka... Les RR. Pères PRATT et TASTEVIN interrogés à ce sujet, m'ont affirmé que ces populations ne connaissaient pas les *n'zimbu*.

6. — Angola.

Les Ba Mbundu (98) des environs de Saint-Paul de Luanda connaissaient évidemment les *n'zimbu* puisque, comme nous l'avons vu, le principal lieu de récolte de ces coquillages était l'île de Luanda.

Je renvoie encore, à ce sujet, à un très intéressant article paru dans « *O Apostolado* » (28-X-1950) article dû au Dr. MANUEL VIEGA GUERRAIO, que j'ai d'ailleurs déjà cité à propos de l'île de Luanda.

Nous avons d'ailleurs vu, au chapitre linguistique, que le mot existait en langage ki mbundu.

Si nous passons au Nord de l'Angola, nous avons vu que les populations de l'Enclave de Cabinda, les Ba Kotshi de Landana, les Ba Woyo de Cabinda, connaissaient jadis les *n'zimbu*.

Nous avons vu également qu'il en était de même pour les Ba Selonghe de Soyo.

J'ai demandé à ce sujet des renseignements au Révérend Père supérieur de la mission de Pinda, près Saint Antoine de Zaïre (Sazaïre). Cette mission est de création assez récente, mais possède une histoire intéressante.

Soyo vit débarquer les premiers religieux portugais. Le chef, Nê Soxo, (comte de Soyo) et les principaux notables furent baptisés par le propre Chapelain de DIOGO CAO.

Par la suite, le clergé séculier s'établit en vertu d'un « *padroado* »; divers ordres religieux, Frères Mineurs, Franciscains, Dominicains, Jésuites..., s'occupèrent en outre de l'évangélisation.

Plus tard, au XVII^e siècle, vinrent les Capucins.

Nous avons vu que le Clergé séculier, dont tous les chroniqueurs se plaignent et dont certains membres avaient une conduite vraiment peu édifiante, suscita nombre de difficultés aux Missionnaires, notamment à propos des offrandes en *n'zimbu*.

Les Capucins fondèrent à Soyo une mission, dont j'ai pu retrouver les traces, guidé par les descendants des « Gens d'Eglise ».

(98) « Ambundu » des anciennes relations de voyage.

Les Capucins poursuivirent leur mission de 1645 à 1707. Le R. P. VAN WING a décrit en détail l'Histoire de cette évangélisation ancienne.

Après 1707, l'évangélisation de la région de Soyo ne fut pas complètement abandonnée, la Mission ayant des visites irrégulières de Missionnaires venant d'Angola. Le R. P. DESCOURVIÈRES de la mission française au Kakongo rendit également visite à Soyo (99), mais il fallut attendre la fin du XIX^e siècle pour voir une occupation effective du pays par les Missionnaires français du Saint Esprit.

A la suite du voyage de Mgr. CARRIE, la mission fut reconstruite près de Pinda et dirigée par le R. P. DUPARQUET, puis par le R. P. VISSEQ, missionnaire venant de Landana. Malheureusement, ce dernier dût s'enfuir devant l'hostilité des indigènes (100).

La mission actuelle est à Pinda, près de la route de Noki; elle est de fondation récente et dirigée par un Missionnaire de l'Ordre portugais du Saint Esprit, le Révérend Père MARCHAL, qui est de nationalité belge.

C'est à son obligeance que je dois les renseignements qui suivent sur les *n'zimbu* :

« *Origine* : La tradition de la région dit qu'ils viennent de la mer, des pierres que la marée basse met à sec, loin vers le Sud. Les livres parlent de *n'zimbu* : on sait qu'ils venaient de l'île de Luanda. Le Roi de San Salvador avait là un de ses vassaux, chargé de faire recueillir les *n'zimbu* et un certain nombre d'esclaves étaient chargés de ces travaux.

2) Ce mot est devenu générique pour signifier tout ce qui représentait une certaine richesse, comme on dit aujourd'hui « *zimbongo* » (*lubongo* = pièce de tissu en raphia, servant également anciennement de monnaie). On appelait *n'zimbu*, esclaves, colliers et bracelets de crins d'éléphants, de coraux (*makoladi*) etc...

3) Cependant nos noirs disent qu'ils savent bien que ce mot n'est pas de la région. Ils l'ont à peine adopté, le comprennent, mais ne s'en servent pas. Leur mot à eux est « *zimbongo* ».

4) On s'en servait — non en ornements — mais comme protection sous forme de ceintures aux reins, surtout pour les enfants, afin d'é-

(99) cf. le Mémoire récent de Mgr CUVELIER sur la Mission française au Kakongo (1766-1776). *Mém. in 8°. Inst. R. Col. belge, Sc. Morales et Polit.*, XXX, I, 1953.

(100) On l'avait accusé d'empêcher la pluie de tomber. Dans ces régions littorales, les précipitations sont plus rares que dans l'hinterland. Aussi la famine régnait souvent. L'accusation classique portée contre les Missionnaires était d'empêcher de pleuvoir. C'est également celle qui fut portée contre le R. P. CORNILLE, Récollet belge au XVIII^e siècle (cf. mon article « Vlaanderen en Kongo in de XVII^{de} Eeuw »).

loigner la diarrhée et la gale, mais aussi pour les hommes et les femmes. On ne s'en servait pas pour retenir les vêtements. Ces ceintures étaient une des nombreuses « *misanga mia nkisi* ».

5) Nos gens disent que, dans la région, les *n'zimbu* n'avaient de valeur que comme colliers ou bracelets (*misanga*) ou fétiches, mais ils savaient qu'ils servaient d'argent. La tradition semble s'être perdue à ce sujet. Ils ne connaissaient pas la valeur des *n'zimbu*, ni combien il en fallait pour une poule, une chèvre, une pirogue, etc...».

Au sujet des populations de l'intérieur de l'Angola, j'ai consulté divers ouvrages ethnographiques portugais tels que LUIS FIGUEIRA : « Os sertões de Africa »; JOSÉ RIBEIRO DA CRUZ : « Notas de Etnografia Angolana »; Cap. IVO DE CERQUEIRA : « Vida social *indígena* na Colónia de Angola (usos e costumes) »; FERREIRA DINIZ : « Populações indígenas de Angola »; sans trouver de renseignements très précis sur le sujet qui nous occupe.

Voici ce que dit par exemple FERREIRA DINIZ :

« Raremente os homens usam qualquer espécie de adornos que são specialmente reservados às mulheres que usam braceletes de missangas nos braços e nas pernas, brincos, cordões ao pascoço com diversos amuletos, e diademas de *búzios* na cabeça, bem assim como cintos des missangas em cores mais ou menos bem combinadas » (101).

Les « *diademas de búzios* », sont sans doute des ornements de *n'zimbu*.

Dans CAMERON (A travers l'Afrique, Voyage de Zanzibar à Benguela, traduction H. LOREAU 1881), nous lisons la description d'un attirail de féticheur du Haut-Quanza : « Un panier, orné de petites peaux de bêtes, et dont unealebasse composait le fond, était le principal instrument du féticheur. Ce panier était rempli de *coquilles*, de petits bonhommes de bois, de corbeilles minuscules, de paquets d'amulettes, d'une masse de débris hétérogènes ». Mais l'auteur ne précise point de quels coquillages il s'agit.

Dans l'ouvrage « Etnografia Angolana » de l'Ingénieur F. MOUTA (1934) on trouve la mention d'ornements en « *zimbo*s », « espèce de buccin » (*buzio*) chez les Ba Bondo (« Bondo »). Mais la gravure prouve qu'il s'agit, au moins en partie, de *cauries*.

(101) Traduction. — Très rarement les hommes portent quelques sortes d'ornements spécialement réservés aux femmes, lesquelles portent des bracelets de *misanga* aux bras et aux chevilles, des boucles d'oreilles, des colliers au cou avec différentes amulettes, des diadèmes de coquillages sur la tête, ainsi que des ceintures de *misanga* de couleurs plus ou moins bien combinées.

Chez les Ba Suku («Musucos»), la gravure de la planche 29 montre un Soba (chef de village = Chef de terre?, ou plutôt chef désigné par l'Administration) PAÇA, portant pendue au cou une grande *Oliva*.

Enfin l'auteur mentionne que les Quiocos, qui sont des Ba Tshok, employaient pour s'orner des coquillages qu'ils nomment « *zimbos* ».

Mon ami, J. DE REDINHA, Conservateur du Musée de Dundo (Lunda), a bien voulu m'envoyer la documentation suivante sur l'utilisation des coquillages par les Kioko (= Ba Tshok):

« Chez les Kioko existe la tradition que les *cauris* (« *mpachi* ») proviennent du Bas-Zaïre. La même tradition dit qu'ils les ont reçus par l'intermédiaire des peuples Ba Kuba (Congo Belge). Les Kioko auraient noté dans cette région des Ba Kuba l'usage des *cauris* dans l'ornementation des ceintures de danse et autres ornements du corps. Ils auraient vérifié aussi l'emploi des *cauris* comme monnaie.

Ils disent qu'anciennement ils échangeaient le caoutchouc contre des *cauris*, avec les Ba Kuba. Après, les *cauris* importés de ce peuple, étaient négociés chez les Ba Ngala, dans le fleuve Kuango, en échange de sel-gemme, de poudre et de tissus européens.

Un de nos informateurs, Kioko, a parfois cette expression : « Les Ba Kuba étaient plus proches du Mputo (Domaines Portugais), que nous, parce qu'ils avaient une grande facilité de les acquérir ». Selon les Kioko, les *cauris* sont entrés dans la Lunda par le Nord. Ils mentionnent que, pour arriver aux Ba Kuba, ils traversaient les fleuves Kasai, Luebo et Lulua.

Le nom *mpachi* a été adopté par les Ba Kuba. Les Kioko, dans leurs transactions avec les Ba Kuba, recevaient les *cauris* en quantités massives dans des sacs. Ces sacs étaient en *babela* (tissu en raphia) et étaient nommés *ntuku*.

Depuis, chez eux, pour effet de négoce, les Kioko faisaient le compte par le système décimal, en quantités de 10, 100 et 1.000.

A cette époque, à la fin du XIX^e siècle, l'équivalence des *cauris* en nature était la suivante :

1 poule	4	<i>cauris</i> .
1 chèvre	40/50	»
1 houe	5	»
1 hache	3	»
1 fusil	30/50	»

(Les Kioko échangeaient avec les Ba Kuba un fusil pour 4 sacs de *cauris*).

Les petits *cauris* étaient connus sous le nom de *mpachi ua mu-*

bela. Les plus grands par *mpachi ua mubanga*. Selon les Kioko, les plus grands avaient une cotation supérieure. Actuellement la valeur des *cauris* est de 4 pour 1 angolar.

Les Kioko utilisent les *cauris* comme ornement dans la confection des diadèmes, ceintures de danse, coiffures et chapeaux des chefs. Nous rencontrons aussi les *cauris*, suspendus au cou par un fil, comme amulette contre les empoisonnements.

Les Kioko croient que dans les cas d'une ingestion de nourriture empoisonnée, le pouvoir magique du *cauri* et des remèdes dont il est rempli les ferait vomir.

Actuellement les Kioko savent que les *cauries* de la Lunda sont originaires de Saint Paul de Luanda. Cette connaissance, toutefois, est individuelle et récente. L'ancienne tradition attribue la provenance aux Ba Kuba.

Selon la mystique naturelle des Kioko, le *cauri* a une bouche, des dents et un ventre.

Dans les objets magiques nous rencontrons souvent les yeux et la bouche représentés par des *cauris* incrustés dans les images. Parfois, un *cauri* sur la poitrine de l'image représente le cœur. Pour cet effet, chaque *cauri* reçoit un remède approprié.

Souvent, ils sont appliqués comme bouche aux cornes magiques. Un *cauri* apparaissant dans le panier des magiciens signifie une femme enceinte parce que le *cauri a nfumba*, c'est-à-dire ventre de femme en état de grossesse ».

Dans ces renseignements sont mélangés les vrais *cauries* (= « *mpasi* » ou « *mpachi* ») et les *Olivancillaria* venant de Luanda.

Dans l'ouvrage de H. BAUMANN sur les Lunda : *Bei Bauern und Jägern in Inner Angola, Ergebnisse der Angola expedition des Museum für Volkenkunde, Berlin (1935)*, on ne trouve aucun renseignement au sujet de l'emploi des *Olivancillaria*; un terme différent *n'zimbu* est employé pour désigner la cognée utilisée ordinairement par opposition à la hache de guerre « *tsimbuya* ».

Les Ngola, population sur le Quanza, qui a donné son nom à toute la Colonie et dont les chefs, notamment la fameuse reine Zinga, ont causé bien des ennuis à l'avance colonisatrice portugaise, ont connu les *n'zimbu*, mais ils y furent introduits du royaume de Congo.

Le R. P. LABAT, dans sa relation de l'Ethiopie Occidentale (T. II, 1776) raconte de « *Mussum* », le premier Roi d'Angola « l'or, l'argent, ni les coquilles n'entraient point alors dans le commerce; ils ne ser-

vaient que pour des échanges, des denrées que la terre produisait, ou des peaux de bêtes (102).

Les Ngola connaissaient les ceintures de rondelles d'Achatines que A. MORELET appelle « *quiranda de Dongo* ».

D'après Mr. VERLY, les Ovimbundu et les Selles connaissaient les *Olivancillaria* et les ont employés comme monnaie. Ils utilisaient également les *n'zimbu* comme ornements de colliers, de poignards, etc.

Je reproduis une belle photographie, que je dois à l'obligeance de Mr. PIMENTEL TEIXEIRA, montrant une jeune fille indigène de la région de Moçãmedes portant parmi les perles de ses colliers, des *Oliva* et des *Conus* (fig. 49).

Mais, dans cette région, le fait est rare; les indigènes utilisaient plutôt des disques représentant la spire des coquillages *Conus*. Et cela au point que les Portugais importèrent, comme je l'ai déjà exposé, des *Conus* de l'Afrique orientale, généralement plus grands que ceux de la côte occidentale, par sacs, pour les mettre en vente dans les factoreries. Ces disques de *Conus* servaient, comme nous l'avons vu, de monnaie d'échange dans ces régions.

J'ajouterai encore que d'après les indications d'A. MORELET, les « *quirandas de Dongo* » étaient jadis fort largement employés, soit comme monnaie, soit comme ornements dans tout le Sud Angola.

(102) Il s'agit sans doute de MUSURI, le chef forgeron, premier Roi d'Angola, « NGOLA DE NDONGO », représenté sur une gravure de CAVAZZI.